Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Office des services de garde à l'enfance

## Rapport d'activité 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
l'Office des services de garde à l'enfance

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08764-3
ISSN 0229-9488

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

En tant que ministre responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activité de cet organisme pour l'exercice financier 1985-1986.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée
à la Condition féminine,

Monique Gagnon-Tremblay

Québec, le 25 juillet 1986

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre déléguée à la Condition féminine
875, Grande-Allée Est
Québec

Madame la Ministre,

En tant que présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, j'ai l'honneur de vous soumettre le sixième rapport annuel de cet organisme.

En le parcourant vous prendrez connaissance des activités que nous avons menées au cours de l'année financière 1985-1986.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Stella Guy

Longueuil, le 25 juillet 1986

## Table des matières


**Le mot de la présidente** 9

**Chapitre I**
**Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance** 11

1.1 La loi et le mandat 11

1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie 12

1.3 Les membres de l'Office 12

1.4 L'organisation administrative de l'Office 13

1.4.1 La Direction de l'administration et le Secrétariat général 15

1.4.2 La Direction du développement et de la consolidation 15

1.4.3 La Direction de la recherche et des communications 15

1.5 Les ressources humaines et financières 15

1.5.1 Le personnel 15

1.5.2 Le rapport du vérificateur général 18

**Chapitre II**
**Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance** 21

2.1 Les réunions des membres 21

2.2 La planification et le système de gestion 21

2.3 Les services juridiques 22

2.4 L'inspection et le traitement des plaintes 22

2.5 Le développement de nouvelles places de garde 23

2.6 Le soutien aux services de garde 24

2.6.1 La consolidation 24

2.6.2 Les services spécialisés 25

2.7 Le financement des services de garde 26

2.7.1 Les subventions directes aux services de garde 26

2.7.2 L'exonération et l'aide financière aux parents 26

2.8 Les communications 26

2.8.1 Les demandes de renseignement et les sessions d'information 26

2.8.2 La production de documents 27

2.8.3 Sur la place publique 27

2.9 La formation 28

2.9.1 La formation du personnel de garde des garderies 28

2.9.2 La formation des responsables de famille de garde 28

2.9.3 Le programme santé dans les services de garde 28

2.9.4 La collaboration avec divers organismes 29

2.9.5 La formation à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde 29

2.10 La recherche 29

2.10.1 Rapport d'activité des garderies 29

2.10.2 Schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté 29

2.10.3 Enquêtes 29

2.10.4 Étude sur la gestion des ressources humaines en garderie 30

2.10.5 Études économiques 30

2.10.6 Études prospectives 30

2.10.7 Guide d'élaboration d'un programme d'activités 30

2.10.8 Politique des services de garde à l'enfance 30

2.10.9 Mémoires 31

2.10.10 Autres dossiers 31

**Chapitre III**
**Tableaux statistiques** 33

3.1 Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1985 et au 31 mars 1986 34

3.2 Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région du 1er avril 1985 au 31 mars 1986 37

3.3 Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1985 et au 31 mars 1986 38

3.4 Nombre de services de garde et nombre de places subventionnées par région pour enfants handicapés en 1985-1986 38

3.5 Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1986 39

3.6 Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1986 40

**Chapitre IV**
**Les projets à venir** 41

**Annexes**

Annexe I Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance 43

Annexe II Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1985-1986 45

## Le mot de la présidente

Depuis sa création, l'Office des services de garde à l'enfance se préoccupe d'assurer des services fiables et accessibles. L'année 1985-1986 se sera signalée par un développement record du nombre de places de garde, mais le souci d'améliorer la qualité des services et la volonté d'associer les partenaires sociaux à la responsabilité collective de développer le réseau des services de garde québécois ont continué de guider notre action.

### *Intensifier et diversifier le développement*

L'objectif de 5 000 nouvelles places par année prévu au plan quinquennal 1983-1988 de l'Office a été atteint à peu de chose près puisque 4 309 places autorisées en garderie et en milieu familial ont été créées au cours de l'année. Ces chiffres traduisent l'effort budgétaire gouvernemental et le travail acharné du personnel de l'Office.

Ce développement constitue cependant une réponse minimale aux besoins qu'ont occasionnés les changements sociaux survenus au Québec depuis les vingt dernières années. Aujourd'hui, 54 % des Québécoises, mères d'enfants d'âge préscolaire, se trouvent sur le marché du travail. Ce choix répond très souvent à des nécessités économiques, mais encore, à un droit fondamental pour toute personne d'avoir accès à un travail rémunéré et de pouvoir en même temps être parent. Aussi les parents travailleurs doivent-ils pouvoir compter sur des services de garde adéquats pour concilier leurs choix de vie. La garde des enfants est devenue une nécessité pour la très grande majorité des jeunes familles.

Il ne faut pas oublier par ailleurs le rôle préventif des services de garde, non seulement en ce qui concerne la socialisation de l'enfant, mais aussi sa santé et la violence dont il peut être victime. À cet égard, il convient de favoriser l'accessibilité de ces services à l'ensemble des familles. Or, on estime que les services reconnus ne comblent que 15 % des besoins.

En plus de cette pénurie de places, le réseau des services de garde éprouve de nombreux problèmes. Le peu de variété des modes de garde actuels limite le choix réel des parents. Travaillent-ils en dehors des horaires usuels ou habitent-ils en milieu rural qu'il leur est très difficile d'avoir accès à un service de garde reconnu. Dans ces cas, seules les agences de services de garde en milieu familial répondent en partie à ce besoin, les enfants étant gardés au domicile de la gardienne. Le fait également que les articles de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, relatifs aux jardins d'enfants et aux haltes-garderies, ne soient pas encore mis en vigueur freine la promotion et la réalisation d'un plus large éventail de services qui répondrait à l'étendue des besoins des familles. Heureusement, les parents peuvent parfois compter sur des groupes d'entraide et sur des échanges de gardiennage qui sans être des formules répandues n'en apportent pas moins de la variété dans la réponse aux besoins. Il faudra cependant que ces expériences se multiplient.

Le développement des services de garde se bute de surcroît à la difficulté de trouver des locaux adéquats, particulièrement dans la région de Montréal, et à l'impossibilité pour l'Office de planifier son intervention à long terme pour élargir le réseau de services de garde puisque les crédits lui sont octroyés sur une base annuelle, alors que la durée moyenne d'implantation d'une garderie varie entre 12 et 18 mois.

Quant aux services existants, ils sont principalement confrontés à une santé financière précaire. Leur fonds de roulement s'amenuise, ne leur laissant plus aucune marge de manoeuvre. L'effort financier demandé aux parents usagers et leur énergie fournie à gérer les garderies pèsent de plus en plus lourd sur la capacité de ces services à garder les acquis et à maintenir la qualité des services.

### *Des services de garde de qualité: un travail constant*

Malgré les difficultés, l'année 1985-1986 a été marquée par un effort de réflexion et de consolidation d'un réseau de services de garde de qualité. En effet, du 20 au 22 septembre 1985, plus de 1 500 parents, éducatrices et éducateurs, collaboratrices et collaborateurs des services de garde se sont réunis à Montréal pour assister au premier Colloque provincial sur la qualité de vie dans les services de garde, sous le thème «Les besoins des petits sont grands». Saluée comme une bouffée d'air frais et un moment privilégié de réflexion, cette rencontre aura finalement démontré que tous les intervenants travaillent avec conviction à bâtir un réseau de qualité. On compte des collaborateurs de plus en plus nombreux parmi les maisons d'enseignement, les organismes du réseau des affaires sociales et de la santé, les municipalités et, bien sûr, les regroupements de services de garde.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur en octobre 1985 de la section IV du règlement, le travail déployé cette année pour que les locaux des garderies soient conformes au *Règlement sur les services de garde en garderie* constitue un pas de plus dans la

recherche de services de garde de qualité, plus particulièrement en ce qui a trait à la sécurité et au bien-être des enfants.

La publication de documents sur l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, la santé physique et la prévention de l'infection, l'élaboration d'un programme d'activités ainsi que l'organisation de sessions de formation viennent s'ajouter aux réalisations de l'Office pour soutenir le travail des éducatrices et éducateurs. Précisons que la majorité de ces activités résulte de collaborations fructueuses.

***Une responsabilité sociale à partager***

Le dynamisme et la ténacité des promoteurs de projets et des services déjà existants représentent des atouts majeurs dans le développement et le maintien de services de garde de qualité. Mais cette responsabilité requiert également la contribution des entreprises, tant publiques que privées, et l'Office s'est associé à plusieurs d'entre elles pour remplir son mandat.

Nous avons particulièrement maintenu des liens soutenus avec les municipalités qui constituent des partenaires privilégiés à plus d'un point de vue, surtout par leur connaissance du milieu et des besoins de leurs citoyens. Cette recherche de coopération s'est concrétisée, notamment, en incluant les municipalités dans le programme de subventions de l'Office. De plus, une entente avec le ministère des Affaires municipales leur permet de se prévaloir d'une aide financière afin de mettre des locaux à la disposition des garderies qui doivent se relocaliser. La présence de l'Office à différents événements impliquant des intervenants municipaux et sa participation à des groupes de travail ont indéniablement favorisé la collaboration avec ces partenaires. Notons que ceux-ci occupent déjà une place en offrant dans certains cas des services de haltes-garderies ou des services s'apparentant aux jardins d'enfants.

***Des services essentiels pour une meilleure qualité de vie de la société québécoise***

Malgré tous ces efforts concertés, il reste encore beaucoup de travail à réaliser avant que le Québec ne soit doté d'un réseau de services de garde universel et diversifié, financé à la fois par les parents et la collectivité. Pourtant, il a été clairement démontré que les besoins sont là, et l'éventail des familles pouvant avoir recours à des services de garde reconnus demeure encore trop étroit. Aussi devra-t-on tout mettre en oeuvre pour accélérer la réponse à ces besoins.

On ne redira jamais assez toute l'importance de donner aux enfants des moyens de se développer adéquatement et de fournir aux familles un soutien en matière de garde des enfants. La population du Québec s'est prononcée sur la question de l'investissement de l'État à cet égard, et ce, lors de la consultation sur le Livre vert sur la politique familiale. Notre société confrontée à l'urgence de supporter la natalité ne peut reculer sur ce plan.

Jadis l'on croyait que les enfants devaient être totalement pris en charge par leurs mères. Aujourd'hui, on accepte que celles-ci participent au marché du travail rémunéré. Dans un contexte de ressources limitées, l'idée de laisser aux seuls parents le soin d'assumer les arrangements pour la garde de leurs enfants peut être séduisante. C'est cependant une avenue rétrograde et dépassée qui ne donnerait pas dans les faits un véritable accès au marché du travail pour les femmes non plus qu'une possibilité d'impliquer les hommes dans l'éducation des enfants.

L'Office reste convaincu que les services de garde doivent être considérés comme des services essentiels. Et nous sommes assurés que la qualité de vie de toute la société québécoise y gagnera si l'on s'emploie avec énergie dans l'année qui vient à parachever la consolidation et le développement du réseau des services de garde à l'enfance.

La présidente,

Stella Guy

# Chapitre I
# Présentation de l'Office des services de garde à l'enfance

## 1.1 La loi et le mandat

L'Office est chargé, par la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1), de veiller à ce que soient assurés des services de garde de qualité et de promouvoir un développement harmonieux de ces services avec les autres politiques familiales. Il doit également surveiller l'exécution de la loi et de ses règlements. Sanctionnée le 21 décembre 1979, la loi instituait en même temps l'Office, mais celui-ci ne put opérer vraiment qu'à partir du 16 octobre 1980. Administrativement, l'Office est sous la responsabilité de la ministre déléguée à la Condition féminine.

Afin de remplir son mandat, l'Office doit notamment:

- identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités et les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance;
- maintenir un système d'information comprenant les données statistiques sur les domaines visés dans la loi et ses règlements;
- préparer et diffuser de l'information sur les services de garde à l'enfance;
- effectuer ou faire effectuer des études et des recherches en matière de services de garde à l'enfance;
- concourir, par la publication de ses études et de ses recherches, à l'élaboration, l'évaluation et la révision des politiques en matière de services de garde à l'enfance;
- coordonner et promouvoir l'organisation et le développement des services de garde à l'enfance afin d'en faciliter l'accès à l'ensemble de la population;
- promouvoir la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement pour les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance;
- offrir un soutien technique et professionnel aux organismes et aux personnes oeuvrant ou désirant oeuvrer dans les services de garde à l'enfance;
- établir annuellement un plan de développement des ressources à être créées telles qu'identifiées après les consultations prévues par la loi;
- faire les recommandations nécessaires pour que le développement des services de garde à l'enfance s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et des ressources déjà existants dans le secteur de la petite enfance.

La loi reconnaît cinq catégories de services de garde:

- *service de garde en garderie*: un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives;
- *service de garde en halte-garderie*: un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de façon occasionnelle et pour des périodes qui n'excèdent pas 24 heures consécutives;
- *service de garde en jardin d'enfants*: un service de garde fourni dans une installation où on reçoit au moins 10 enfants de 2 à 5 ans de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 3 heures par jour, à l'exception des services organisés par une commission scolaire ou une corporation de syndics;
- *service de garde en milieu familial*: un service de garde fourni par une personne physique, contre rémunération, dans une résidence privée où elle reçoit de façon régulière au plus 4 enfants incluant ses enfants reçus dans cette résidence privée ou, si elle est assistée d'une autre personne adulte, au plus 9 enfants incluant les enfants de ces 2 personnes reçus dans cette résidence privée et pour des périodes qui peuvent excéder 24 heures consécutives;
- *service de garde en milieu scolaire*: un service de garde fourni par une commission scolaire ou une corporation de syndics aux enfants à qui sont dispensés dans ses écoles les cours et les services éducatifs du niveau de la maternelle et du primaire.

À noter que les articles 5, 6 et 97 de la loi concernant l'émission des permis pour les haltes-garderies et les jardins d'enfants ne sont pas encore en vigueur au 31 mars 1986.

### 1.2 Le Règlement sur les services de garde en garderie[1]

Le *Règlement sur les services de garde en garderie* traite des exigences qui doivent être respectées par tous les services de garde en garderie.

Le règlement fait l'énumération des documents et des informations qui doivent être fournis à l'Office par la personne qui sollicite la délivrance ou le renouvellement d'un permis.

Les exigences sur la formation du personnel ne s'appliquent pas aux individus, mais à l'ensemble des éducatrices et des éducateurs dans chacun des services de garde. Dans une garderie, au moins un membre du personnel de garde sur trois doit être qualifié, au sens du règlement, et cette personne doit être présente chaque jour auprès des enfants durant au moins la moitié des heures d'ouverture. Le nombre d'enfants présents par membre du personnel de garde ne doit pas dépasser: 5 enfants âgés de moins de 18 mois, 8 enfants âgés de 18 mois et plus et ne fréquentant pas une classe de niveau maternel ou du primaire et, enfin, 15 enfants lorsque ceux-ci fréquentent une classe de la maternelle ou du primaire.

Les services de garde en garderie doivent répondre aux exigences concernant l'hygiène, la salubrité et la sécurité. Le règlement prévoit les conditions d'aménagement, de chauffage, d'éclairage des locaux, d'équipement et d'ameublement. En ce qui a trait aux espaces, le règlement exige des aires de jeu de 4 mètres carrés par enfant de moins de 18 mois et de 2,75 mètres carrés par enfant de 18 mois et plus. Enfin, le règlement précise les informations qui doivent être contenues dans les fiches d'inscription et d'assiduité.

### 1.3 Les membres de l'Office

L'Office des services de garde à l'enfance est composé de dix-sept membres. Ceux-ci ont pour mandat de déterminer les orientations de l'Office. Treize membres, dont la présidente, sont nommés par le Gouvernement. Quatre autres membres sont des fonctionnaires nommés par les ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales et de la Condition féminine.

Selon l'article 50 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, les membres de l'Office nommés par le Gouvernement, autres que la présidente, sont désignés de la façon suivante en assurant la représentation de l'ensemble des régions du Québec:

- cinq membres, dont le vice-président, sont choisis parmi les parents qui, au moment de leur nomination, ont des enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire. Ils sont choisis après consultation des groupes et des organismes intéressés aux services de garde à l'enfance. Un de ces parents doit être un parent d'enfant qui est une personne handicapée au sens de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*;
- trois membres sont choisis parmi les personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance, après consultation des organismes représentatifs de ces personnes;
- un membre est choisi parmi les employeurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des employeurs;
- un membre est choisi parmi les travailleurs qui, au moment de la nomination, sont des parents d'enfants qui reçoivent des services de garde en garderie, en jardin d'enfants, en milieu familial ou en milieu scolaire, après consultation des organismes représentatifs des travailleurs;
- un membre est choisi parmi les commissaires ou syndics d'école, après consultation des associations représentatives des commissions scolaires;
- un membre est choisi parmi les membres des conseils des corporations municipales, après consultation des associations représentatives de ces corporations.

Le mandat de la présidente de l'Office est d'une durée de cinq ans alors que celui des autres membres, à l'exception des membres fonctionnaires, varie de un à trois ans. Les treize membres, autres que les fonctionnaires nommés par les ministères, ont droit de vote. Huit des treize membres, dont la présidente, forment le quorum. En cas d'égalité des voix, la présidente a une voix prépondérante.

1 Règlement sur les services de garde en garderie (décret 1971-83, 28 septembre 1983; décret 2034-85, 2 octobre 1985; erratum G.O. 2, 6351).

**Liste des membres de l'Office au 31 mars 1986**

| Nom | Fin de mandat | Type de représentation |
|---|---|---|
| Stella Guy<br>Montréal | juillet 1987 | présidente |
| Ghislaine Lalande<br>Lac-Etchemin | juillet 1986 | vice-présidente; parent qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Pauline Bertrand<br>Hull | novembre 1985 | oeuvre dans les services de garde à l'enfance |
| Claudine Bouchard-Hudon<br>Chicoutimi | mars 1986 | membre d'une corporation municipale |
| Monique Bourassa-Tanguay<br>Montréal | mars 1986 | oeuvre dans les services de garde à l'enfance |
| Céline Dostie<br>Sherbrooke | septembre 1986 | oeuvre dans les services de garde à l'enfance |
| Danielle-Maude Gosselin<br>Lévis | novembre 1985 | travailleuse qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Nicole Janvier<br>Grand-Mère | novembre 1985 | parent qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Roberte Lachance-Émond<br>Fermont | septembre 1986 | parent qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Jean Lebel<br>Senneterre | novembre 1985 | commissaire d'école |
| Claudette Pitre-Robin<br>Longueuil | novembre 1985 | parent qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Gilles Rioux<br>Laval | novembre 1985 | parent qui utilise un service de garde pour son enfant handicapé |
| Ginette St-Laurent<br>Rimouski | septembre 1986 | employeur-parent qui utilise un service de garde pour son enfant |
| Robert Cournoyer | | fonctionnaire — ministère des Affaires municipales |
| Lise Julien | | fonctionnaire — ministère de l'Éducation |
| Paul Laquerre | | fonctionnaire — ministère de la Santé et des Services sociaux |
| Pierrette Coutu | | fonctionnaire — ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu |
| Monique Des Rivières | | fonctionnaire — Secrétariat à la condition féminine |

Note: Les mandats terminés en cours d'année ont été prolongés.

## 1.4 L'organisation administrative de l'Office

Des changements mineurs furent apportés à l'organigramme au cours de la présente année. Il y a eu, notamment, regroupement de certains services administratifs au sein d'une même division, la Division des ressources financières, matérielles et des systèmes, et la création d'une Division des ressources humaines.

## Organigramme au 31 mars 1986

### *1.4.1 La Direction de l'administration et le Secrétariat général*

Les fonctions de la Direction de l'administration et du Secrétariat général se situent à un niveau conseil. En plus d'offrir des services administratifs en matière de ressources humaines, financières et matérielles, cette direction assume la responsabilité des services juridiques, de l'émission des permis, du programme d'aide financière aux parents ainsi que du traitement des plaintes et de l'inspection.

### *1.4.2 La Direction du développement et de la consolidation*

La Direction du développement et de la consolidation assure la liaison entre les services de garde et l'Office. Elle a la responsabilité d'étudier les demandes de permis et de subventions, de recommander ou de refuser ces demandes, et d'assurer le traitement des dossiers litigieux. Elle assiste les promoteurs dans leurs démarches pour l'ouverture d'un nouveau service de garde et leur apporte le support nécessaire. Elle offre des services-conseils au niveau des aménagements, de la gestion financière et des ressources humaines ainsi que des matières légales. Elle assure également les relations avec les organismes du milieu et suscite le développement des services en fontion du plan de développement de l'Office.

### *1.4.3 La Direction de la recherche et des communications*

La Direction de la recherche et des communications produit et diffuse du matériel d'information relatif aux services de garde. Elle contribue à la mise sur pied de cours de formation et de perfectionnement des personnes oeuvrant dans les services de garde à l'enfance et s'assure que les institutions d'enseignement dispensent des programmes de formation et de perfectionnement qui répondent aux besoins. Par ses études et ses recherches, elle concourt à l'évaluation, l'élaboration et la révision des politiques gouvernementales en matière de services de garde. Enfin, cette direction contribue à identifier les besoins et les priorités, et fait des recommandations pour que le développement des services de garde s'inscrive harmonieusement dans l'ensemble des programmes et des ressources déjà existants.

## 1.5 Les ressources humaines et financières

### *1.5.1 Le personnel*

C'est le Gouvernement qui fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la présidente qui doit exercer ses fonctions à temps plein. Les membres de l'Office ne sont pas rémunérés. Toutefois, ils ont droit, selon les normes fixées par le Gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables engagés par eux dans l'exercice de leurs fonctions. Le secrétaire général et les autres membres du personnel de l'Office sont nommés et rémunérés selon la *Loi de la fonction publique*. Durant le présent exercice, le personnel permanent se chiffrait à 71 personnes. L'Office utilise aussi les services d'employés occasionnels représentant annuellement huit postes additionnels.

Les personnes ayant occupé des postes permanents ou occasionnels durant l'année 1985-1986 figurent dans la liste ci-dessous.

**Liste du personnel ayant travaillé à l'Office entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986**

**Personnel régulier**

***Présidence***

Stella Guy, présidente et directrice générale
Nicole Brunet, secrétaire principale
Hélène Fullum, agente de planification

***La Direction de l'administration et le Secrétariat général***

Georges Labrosse, secrétaire général
Laurent McCutcheon, secrétaire général*
Michel Arcand, technicien en administration
Néma Barsoum, chargée de projets informatiques
Liette Cousineau, technicienne en administration
Francine Cyr, agente de secrétariat*
Lucille Desjardins, avocate
Manon Doray, analyste de l'informatique
Louis Émond, responsable des plaintes et de l'inspection
Camille Faucher, avocate
Gisèle Favreau, agente de secrétariat
Christiane Fecteau, inspectrice
Alphonse Fournier, analyste des procédés administratifs*
Michel Gariépy, inspecteur
Monique Guimond, agente de secrétariat
Marie Langlois, responsable des ressources humaines
Raymonde Loyer, agente de bureau
Loraine Marcoux, inspectrice
Denis Parent, inspecteur
Yves Paul, analyste de l'informatique et des procédures administratives*
Claude Richard, agent de la gestion financière
Françoise Robin, agente de secrétariat
Pierre Sylvain, chef d'équipe, ressources financières, matérielles et systèmes
Monique Tranchemontagne, agente de bureau

Benoît Véronneau, technicien en administration
Diane Vincent, agente de secrétariat

### *La Direction du développement et de la consolidation*

Solange Chalvin, directrice
Rose-Mary Thonney, chef du service du développement
Évelyne Beauclair, architecte
Maryse Bégin, agente de bureau
Michel Bleau, agent de liaison
Sylvie Bolduc-Soulard, technicienne en administration
Philippe Bourdages, agent de liaison
Johanne Caplette, technicienne en administration
Margaret De Serres, agente de liaison
Bernard Desjardins, agent de liaison
Claude Fournier, agent de liaison
Lucile Fraser, chef d'équipe en consolidation
Louise Gélinas, agente de liaison
Andrée Hudon, agente de liaison
Danielle Joyal, avocate
Monique Julien, agente de secrétariat
Hélène Labonté, dactylographe
Gabrielle Laperle-Arnold, agente de gestion financière
Lise Leboeuf, agente de liaison*
Robert Lévesque, agent de gestion financière*
Louis Morgan, agent de liaison
Monique Mornault, agente de liaison
Madeleine Picard, technicienne en administration
Diane Provost, agente de secrétariat
Nicole Prudhomme, agente de secrétariat
Denise Rainville, agente de gestion financière
Francine Rhéaume, agente de secrétariat
Jean-Pierre Rivel, agent de liaison
Renette Soucy, agente de liaison
Guy Saint-Jacques, agent de liaison
Diane Teasdale, agente de secrétariat
Claude A. Tremblay, conseiller en relations de travail
Yves Vaillancourt, agent de bureau

### *La Direction de la recherche et des communications*

Renée Spain, directrice
Claire Bergeron, bibliotechnicienne
Suzanne Bouchard, agente de recherche
Diane Bourdeau, agente de secrétariat
Suzanne Bourgeois, agente de secrétariat
Michel Chamberland, préposé aux renseignements
Carole De Gagné, agente de recherche
Michèle Dorbes, agente de recherche
Daniel Fines, agent d'information*
Lyse Frenette, agente de recherche
Monique Proulx, conseillère en formation
Erwin Roy, agent de recherche
Lise Therrien, préposée aux renseignements
Suzelle Therrien, agente de secrétariat
Renée Tremblay, réceptionniste
Denise Trudel, agente d'information

### *Personnel occasionnel*

Sylvie Bernard, technicienne en architecture
Chantale Brouillet, agente de recherche
Solange Cantin, directrice par intérim*
Christiane Courtemanche, agente de bureau
Brent Cuerrier, auxiliaire de bureau
France Dumais, agente de recherche
André Favreau, technicien en architecture*
Lise Filion, agente de liaison
Jean Foisy, responsable du fichier central
Marie-Claude Grondin, technicienne en architecture*
Sylvie Haché, réceptionniste*
Michel Johnson, architecte
Louisette Juneau, agente de secrétariat
Hélèle Laplante, agente d'information
Francine Lapointe, technicienne en administration*
Michelle Lavigne, réceptionniste*
Serge Marengo, analyste en informatique
Paul Millet, analyste en informatique*
Lise Morin, agente de secrétariat
Marie-Ève Morin, avocate
Marie-Yolande Pépin, agente de liaison
Danielle Provost, agente de gestion financière*
Louise Raby, agente de bureau
Denis Rancourt, agent de liaison*
Jean-Pierre Sauvé, agent de liaison
Louis St-Pierre, dessinateur
Michel Tremblay, agent de gestion financière*
Dany Turcotte, agent de bureau

Note: Les personnes dont le nom apparaît avec un astérisque ont quitté l'Office en cours d'année.

**Répartition des postes en 1985-1986**

| | Hors cadre | Cadre | Profes-sionnel | Technicien | Soutien | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Présidence | 1 | | 1 | | 1 | 3 |
| Administration et Secrétariat général | 0 | 1 | 8 | 6 | 7 | 22 |
| Développement et consolidation | 0 | 2 | 18 | 3 | 8 | 31 |
| Recherche et communications | 0 | 1 | 7 | 1 | 6 | 15 |
| **Total** | **1** | **4** | **34** | **10** | **22** | **71** |
| **Postes d'occasionnels** | | | | | | **8** |

### *1.5.2 Le rapport du vérificateur général*

**Office des services de garde à l'enfance**

**État financier**
**de l'exercice terminé le**
**31 mars 1986**

**Rapport du vérificateur**

J'ai vérifié l'état des revenus et dépenses de l'Office des services de garde à l'enfance de l'exercice terminé le 31 mars 1986. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, cet état financier présente fidèlement les revenus et dépenses de l'Office de l'exercice terminé le 31 mars 1986 selon les conventions comptables énoncées à la note 2, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 12 juin 1986

**Office des services de garde à l'enfance**

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1986

| | 1986 | 1985 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| ***Revenus virés au gouvernement du Québec*** | | |
| Droits et permis | 1 802 | 225 |
| Ventes de biens et services | 95 | — |
| Recouvrements — dépenses de transfert des exercices antérieurs | 53 799 | 37 916 |
| | **55 696** | **38 141** |
| ***Dépenses assumées par le gouvernement du Québec*** | | |
| Dépenses de transfert (note 3) | 66 910 832 | 51 194 328 |
| Frais d'administration (note 4) | 3 246 025 | 2 396 114 |
| | **70 156 857** | **53 590 442** |

Pour l'Office,

Georges Labrosse

Stella Guy

## Office des services de garde à l'enfance

***Notes complémentaires***
***31 mars 1986***

### 1. Constitution et fonctions

L'Office des services de garde à l'enfance, corporation au sens du *Code civil* constituée en vertu de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* (L.R.Q., chapitre S-4.1 et modifications), a pour fonctions d'identifier, après consultation des personnes et organismes intéressés, les priorités, les besoins de la population et les ressources existantes en matière de services de garde à l'enfance et de coordonner et promouvoir l'organisaion de ces services. L'Office émet des permis d'opération aux établissements désirant offrir des services de garde à l'enfance et leur octroie des subventions.

Les sommes requises pour la mise en application de la *Loi sur les services de garde à l'enfance*, qui couvrent l'aide financière aux parents ainsi qu'aux titulaires d'un permis de service de garde à l'enfance et les frais d'administration de l'Office, sont prises à même les deniers accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

### 2. Conventions comptables

L'état financier a été préparé selon les conventions comptables en usage au gouvernement du Québec.

Les frais assumés par la Direction générale du réseau Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour attribuer, au nom de l'Office, l'aide financière aux parents et l'aide de base pour fonctionnement aux services de garde, ne sont pas présentés dans cet état financier. Il en est de même du coût des avantages sociaux accordés aux employés de l'Office et de celui de certains services de soutien assumés par différents ministères et organismes.

Aucun bilan n'est présenté vu que l'Office n'a aucun actif ni passif; de plus les revenus et les dépenses de l'Office, étant des opérations du Fonds consolidé du revenu, sont présentés dans les états financiers du gouvernement du Québec (Programme 2 des Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine).

## 3. Dépenses de transfert

| | 1986 | 1985 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Aide financière au parents | | |
| Exonération de contributions aux services de garde | 31 318 661 | 24 555 133 |
| Aide financière aux services de garde | | |
| Aide de base pour fonctionnement | 25 257 786 | 19 728 753 |
| Intégration des enfants handicapés | 307 471 | 307 111 |
| Implantation de nouveaux services de garde | 2 936 768 | 1 955 638 |
| Relocalisation et réaménagement | 2 095 864 | 829 379 |
| Encadrement de projets | 170 000 | 192 500 |
| Dépannage | 45 328 | 61 598 |
| Logement | 1 783 107 | 1 530 140 |
| Maintien de pouponnières | 2 293 280 | 1 876 226 |
| | 34 889 604 | 26 481 345 |
| Aide financière aux associations, regroupements et organismes sans but lucratif | 105 900 | 157 850 |
| Aide aux garderies privées | 501 667 | — |
| Promotion | 80 000 | — |
| Projet expérimental | 15 000 | — |
| | 702 567 | 157 850 |
| | **66 910 832** | **51 194 328** |

## 4. Frais d'administration

| | 1986 | 1985 |
|---|---|---|
| | $ | $ |
| Traitements, salaires et allocations | 1 929 383 | 1 534 797 |
| Autres rémunérations | 461 147 | 270 733 |
| Services de transport et de communication | 253 418 | 197 386 |
| Services professionnels, administratifs et autres | 233 861 | 190 718 |
| Entretien et réparations | 5 989 | 5 497 |
| Loyers | 162 089 | 23 314 |
| Fournitures et approvisionnements | 98 206 | 115 356 |
| Matériel et équipement | 100 282 | 57 064 |
| Autres dépenses | 1 650 | 1 249 |
| | **3 246 025** | **2 396 114** |

# Chapitre II
# Les activités de l'Office des services de garde à l'enfance

## 2.1 Les réunions des membres

En 1985-1986, les membres de l'Office ont tenu six réunions de deux jours, au siège social à Longueuil, aux dates suivantes: les 11 et 12 avril 1985, les 13 et 14 juin 1985, les 19 et 20 septembre 1985, les 14 et 15 novembre 1985, le 9 janvier 1986, les 6 et 7 février 1986.

Tout au long de l'année, ils ont examiné différentes questions concernant le développement et la consolidation des services de garde ainsi que l'application de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie*, et évalué les actions administratives prises à cet égard. Ils se sont assurés que le développement des services de garde se fasse en harmonie avec les autres politiques familiales et financières des gouvernements. À cet égard les membres se sont prononcés sur le Livre vert sur la politique familiale et ont adressé des avis ou des recommandations à des groupes de travail tels la Commission d'étude sur les municipalités, le groupe de travail tripartite Union des municipalités du Québec — Office des services de garde à l'enfance — ministère des Affaires municipales, le groupe de travail sur l'harmonisation des critères d'admissibilité aux programmes québécois de transferts, le groupe de travail fédéral — provincial — territorial sur les services de garde et le groupe d'étude ministériel sur la garde des enfants au Canada.

Des membres ont également siégé aux auditions tenues par l'Office et, compte tenu de l'importance accrue de ce mandat, ils ont été invités à participer à une session de formation sur l'exercice de leur rôle à cet égard.

Parmi les nombreux sujets abordés lors de leurs réunions régulières, les membres de l'Office se sont particulièrement penchés sur les questions suivantes.

### *— La politique des services de garde à l'enfance*

En adoptant le *Projet pour une politique des services de garde à l'enfance*, les membres ont réaffirmé les positions de l'Office quant aux objectifs fondamentaux de la loi, soit, pour la mère, l'exercice du droit au travail et du droit au loisir et, pour l'enfant, l'exercice du droit à un service de garde de qualité. Il en est de même pour les principes qui guident l'action de l'Office, à savoir la participation des parents, la liberté de choix et l'accès aux services.

En cours d'année, ils ont étudié un nouveau plan d'action pour le développement et la consolidation des services de garde visant à remédier aux difficultés d'application de ces principes.

### *— La politique familiale québécoise*

Considérant que le développement planifié des services de garde doit s'inscrire à l'intérieur d'une politique familiale, les membres ont participé aux forums régionaux sur la politique familiale et, par la suite, présenté en audience l'avis de l'Office sur ce projet de politique. Ils se sont ainsi assurés que les orientations fondamentales de l'Office y soient incluses ainsi que les propositions d'intervention favorisant leur application.

Ces recommandations incitent les pouvoirs publics et les autres responsables du soutien collectif aux parents à accélérer et à soutenir le développement des services de garde à la mesure des besoins.

### *— La gestion des ressources humaines en services de garde*

Conscients de l'impact des pratiques de gestion sur le maintien de la qualité des services de garde et après étude des différents volets de ce dossier, les membres ont opté pour une politique visant à renforcer le support technique et professionnel offert par l'Office en matière de gestion des ressources humaines. Le développement de nouveaux outils sera privilégié.

### *— La négociation des conditions de travail des employés des services de garde en garderie*

Bien qu'ils considèrent que les conditions de travail dans les garderies doivent être améliorées, les membres se sont prononcés sur le fait que l'Office ne peut se substituer aux corporations dans le processus de négociation. Cette politique se base sur le respect de l'autonomie des garderies qui, quel que soit leur statut juridique, sont des corporations privées. L'Office ne veut dont pas s'immiscer dans leur gestion.

## 2.2 La planification et le système de gestion

La fonction planification relève du bureau de la présidente. Son mandat comporte deux volets: d'une part, un agencement des ressources et des activités de

l'Office cohérent avec les objectifs de l'organisme et, d'autre part, une opérationnalisation des politiques et des orientations qui tienne compte des intervenants externes et des réactions du milieu.

Au cours de l'année, un premier document, répondant notamment à un besoin d'uniformisation et de standardisation des programmes d'activités de chaque unité administrative, a été réalisé de même qu'un calendrier du cycle de gestion décrivant chacune des étapes du processus administratif propre à l'Office. De plus, une étude exploratoire des avantages et inconvénients de la régionalisation des fonctions de l'Office est en cours.

Aussi, conformément au deuxième volet de son mandat, la planification a contribué à l'énoncé des nouvelles orientations et de la politique en matière de services de garde. Elle a également joué un rôle important, lors de l'élaboration de recommandations, pour assurer le développement harmonieux des services de garde avec l'ensemble des programmes destinés à la petite enfance et les autres politiques familiales.

En août dernier, la Direction de l'administration et le Secrétariat général créaient la Division des ressources humaines. Cette division assume la responsabilité de la dotation, de l'organisation des ressources humaines, des relations de travail et de la formation du personnel. L'embauche, l'élaboration d'une banque d'offres de services, la préparation d'une politique de congé pour études et l'organisation de cours de perfectionnement pour le personnel ont constitué les principales activités de cette instance.

Par ailleurs, l'Office a poursuivi l'informatisation de son système administratif par l'implantation de micro-ordinateurs dans les différentes directions et la mise en opération de logiciels qui répondront, notamment, aux besoins en matière d'analyses statistiques.

La Direction de l'administration et le Secrétariat général ont également planifié la mise en place d'un système de gestion documentaire pour l'ensemble de l'organisme, qui devra, en outre, respecter la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels* et celle sur l'archivage. L'analyse de la situation et des besoins de chacune des directions de l'Office a permis de préparer un programme de travail dont l'opérationnalisation est prévue pour la prochaine année.

### 2.3 Les services juridiques

Les services juridiques ont comme mission principale de conseiller l'Office sur les implications légales de ses activités, de le représenter sur les questions juridiques devant diverses instances, de participer à la rédaction de tout texte à caractère légal et, dans le secteur du droit, d'offrir aux services de garde ainsi qu'aux intervenants de l'Office un soutien au plan de l'information et de la consultation.

En 1985-1986, les services juridiques ont préparé les modifications à la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie* pour son adoption en octobre 1985, ainsi qu'un projet de règlement sur les services de garde en milieu familial pour les fins d'une consultation auprès des agences et des parents utilisateurs. Ils ont participé au comité de travail sur les haltes-garderies et les jardins d'enfants et ont été impliqués dans le processus d'application, à l'Office, de la *Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.*

Les services juridiques ont également été appelés à exercer les pouvoirs prévus à la loi au niveau de la non-délivrance, de la suspension et de l'annulation des permis, à participer aux auditions des titulaires de permis, aux appels logés devant la Commission des affaires sociales, aux requêtes en évocation à la Cour supérieure contre l'Office et aux actions intentées contre l'Office en réclamation de subvention de fonctionnement.

La préparation des poursuites pénales intentées par le Procureur général contre les garderies en regard d'infractions à la loi et au règlement a été assurée par les services juridiques. Cette année, 10 services de garde en garderie ont été poursuivis pour 18 chefs d'accusation et, en cours d'année, deux condamnations furent prononcées contre deux garderies pour deux chefs d'accusation.

### 2.4 L'inspection et le traitement des plaintes

En 1985-1986, l'Office a poursuivi ses démarches en matière de contrôle sur la qualité des services de garde. Ainsi, les visites d'inspection de 159 garderies ont permis de constater que plusieurs services de garde en garderie respectaient les articles de la loi et du règlement présentement en vigueur. Dans d'autres cas, les recommandations qui s'imposaient ont été signalées aux garderies concernées qui ont apporté les correctifs demandés.

L'Office s'est également assuré du traitement des plaintes reçues et cela, en priorité. Au cours de l'année, des plaintes sur 105 services de garde détenteurs d'un permis de l'Office ont été enregistrées et près de la moitié d'entre elles s'avéraient fondées.

Les plaintes portaient notamment sur:

— le manque d'hygiène, de sécurité et de salubrité (25,7 %);

— le ratio personnel/enfants (15,3 %);

— la qualité, la quantité et l'équilibre de la nourriture servie aux enfants (10,9 %);

— les mauvais traitements qui auraient été infligés aux enfants dans les garderies (8,2 %);

— l'attitude des membres du personnel de garde auprès des enfants (7,9 %).

Certaines des plaintes reçues ont nécessité des actions conjointes avec des organismes tels que la Direction de la protection de la jeunesse, les Départements de santé communautaire, le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et les municipalités.

Concernant les plaintes enregistrées contre des services de garde sans permis, l'Office a entrepris un programme systématique de visite de ces établissements afin de déterminer à quel type de services de garde ces plaintes s'adressaient et, ainsi, d'intervenir adéquatement auprès des services concernés.

**Visites d'inspection par l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986**

| Région | | Nombre de garderies visitées |
|---|---|---|
| 01 | Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | 0 |
| 02 | Saguenay—Lac-Saint-Jean | 1 |
| 03 | Québec | 24 |
| 04 | Trois-Rivières | 4 |
| 05 | Estrie | 3 |
| 06A | Montréal — Laval | 94 |
| 06B | Laurentides — Lanaudière | 6 |
| 06C | Montérégie | 23 |
| 07 | Outaouais | 1 |
| 08 | Abitibi — Témiscamingue | 1 |
| 09 | Côte-Nord | 2 |
| 10 | Nouveau-Québec | 0 |
| **Total** | | **159** |

**Nature des plaintes reçues* à l'Office des services de garde à l'enfance entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986**

| Nature des plaintes | Répartition (%) |
|---|---|
| Hygiène, sécurité, salubrité | 25,7 |
| Ratio personnel/enfants | 15,3 |
| Nourriture | 10,9 |
| Traitement infligé à un enfant | 8,2 |
| Attitude du personnel | 7,9 |
| Locaux | 6,5 |
| Programme d'activités | 6,2 |
| Administration | 4,7 |
| Dépassement de capacité | 2,9 |
| Équipement | 2,3 |
| Aide financière | 1,7 |
| Contribution parentale | 0,5 |
| Autres | 7,2 |
| **Total** | **100,0** |

*N.B.: À la lecture de ce tableau, l'on doit se rappeler qu'il s'agit d'une compilation des plaintes reçues, que celles-ci soient fondées ou non fondées. Il nous a semblé important de fournir cette information à titre d'indication. Si seules les plaintes fondées avaient été comptabilisées, il va de soi que les pourcentages seraient inférieurs.

## 2.5 Le développement de nouvelles places de garde

Les besoins de la population pour des services de garde évoluent de façon évidente. L'émergence de la demande le confirme. En 1985-1986, l'Office a reçu l'enregistrement de 394 projets de services de garde en garderie et de 35 projets d'agences de services de garde en milieu familial. Trente pour cent des groupes promoteurs ayant demandé des services subventionnés ont présenté une étude de faisabilité justifiant des besoins de garde pour plus de 5 000 places.

Au 31 mars 1986, l'Office avait émis au cours de l'année des permis à 86 nouveaux services pour 3 712 places qui se répartissent ainsi:

— 10 garderies subventionnées en milieu de travail — 485 places

— 29 garderies subventionnées de quartier — 1 318 places

— 37 garderies non subventionnées — 1 444 places

— 10 agences de services de garde en milieu familial — 465 places.

De plus, 54 garderies subventionnées, 12 garderies non subventionnées et 9 agences ont vu leur permis modifié pour augmenter leur capacité de 1 097 places.

En résumé, 4 809 places ont été créées en 1985-1986. L'Office a également octroyé des promesses de subvention pour l'implantation de 1 868 places en garderie et 20 places en milieu familial. Ces places ne seront ouvertes qu'en 1986-1987.

Ces chiffres se rapprochent fortement de l'objectif annuel de 5 000 places du plan quinquennal 1983-1988 et démontrent le travail considérable accompli par le Service du développement, compte tenu des contraintes qui freinent le développement des services de garde.

En effet, la mise sur pied des services, et plus particulièrement des garderies, devient de plus en plus complexe et exigeante. Les groupes promoteurs doivent d'abord se constituer en corporation et présenter un projet détaillé qui satisfasse au *Règlement sur les services de garde en garderie*, aux règlements municipaux et aux règlements gouvernementaux concernant les édifices publics. De plus, ils doivent démontrer la viabilité de leur projet et trouver des sources de financement supplémentaires aux subventions octroyées par l'Office.

La recherche d'un local adéquat ou d'un terrain en vue d'une construction ainsi que l'accès au crédit demeurent cependant les entraves cruciales. Une analyse des coûts d'implantation des garderies subventionnées indique que le coût global d'implantation d'une garderie de 60 places varie de 200 000 $ à 225 000 $, alors que l'Office octroie des subventions de l'ordre de 72 000 $ dont 36 000 $ sont réservés à l'aménagement. Cette faible marge d'investissement initial devient un obstacle majeur dans la négociation d'un emprunt hypothécaire ou autre et endette sérieusement la garderie dès le départ.

Aussi, afin de soutenir adéquatement les requérants de permis de services de garde tout au long de leurs démarches, le Service du développement a participé à l'élaboration d'un guide d'implantation d'une garderie et a offert des sessions d'information sur l'aménagement des locaux, la planification budgétaire et la comptabilité, la gestion des ressources humaines et la sélection du personnel de même que sur l'élaboration d'un programme d'activités. Notons que les personnes intéressées à mettre sur pied un service de garde sont d'abord invitées à assister à une rencontre d'information sur les étapes d'implantation, laquelle est dispensée en collaboration avec le personnel de la Division des communications.

Par ailleurs, des démarches auprès d'institutions bancaires ont permis de connaître leurs exigences en matière de prêts et ainsi de seconder concrètement les groupes promoteurs dans la préparation de leur dossier pour l'obtention de financement. La mise en opération, en avril 1986, d'un nouveau mode de financement augmentant la liquidité des services de garde subventionnés facilitera également l'accès au crédit hypothécaire.

Les difficultés susdites liées à certaines lenteurs et exigences administratives et à l'impossibilité pour l'Office de prendre en considération les demandes d'enregistrement au-delà du nombre de places autorisées par le Conseil du trésor démobilisent plus de la moitié des groupes promoteurs. Un plan de développement sur plusieurs années s'avère résolument essentiel pour que l'Office puisse assurer une planification harmonieuse des services de garde à partir de l'émergence de la demande, maintenir la motivation des groupes promoteurs et maximiser les ressources dont elle dispose.

Au cours de l'année 1985-1986, le Service du développement s'est également penché sur le dossier des agences de services de garde en milieu familial. Afin de répondre aux besoins pour ce mode de garde, l'Office a accepté de développer 266 places supplémentaires au nombre initial autorisé.

Enfin, une agente de liaison étudie la question de l'implantation de services de garde en milieu autochtone afin de guider l'Office sur les orientations à prendre relativement à ce dossier.

## 2.6 Le soutien aux services de garde

### *2.6.1 La consolidation*

Les agents de liaison de la Division de la consolidation ont poursuivi leur travail de soutien technique et professionnel auprès des services de garde et assuré la liaison entre ces derniers et l'Office.

Cette année, l'entrée en vigueur, le 19 octobre 1985, de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie* concernant l'aménagement des locaux a constitué une activité prioritaire. Au 31 mars 1986, 69 % des 528 garderies touchées par l'application de ce règlement étaient conformes à la réglementation. Pour supporter l'opérationnalisation de cette mesure, l'Office a octroyé des subventions de réaménagement totalisant plus de deux millions et demi de dollars à 150 garderies subventionnées et à 62 garderies non subventionnées. Précisons que 45 % de ces sommes seront versées durant le prochain exercice financier.

Cependant, l'ensemble des garderies ont été confrontées à de nombreuses contraintes telles les coûts, les délais, les travaux saisonniers, la relocalisation temporaire pendant les travaux de réaménagement. Devant l'impossibilité de rendre leurs locaux conformes au règlement, plusieurs ont dû envisager de se reloger et se sont butées à la difficulté de trouver des locaux qui puissent être aménagés à des coût raisonnables, ou encore, à celle d'obtenir les crédits nécessaires à un projet de construction.

Les agents de liaison ont donc intensifié leur support auprès des services de garde en garderie afin que cette opération ne compromette pas le renouvellement des permis.

D'autre part, ils ont poursuivi leurs actions de sensibilisation auprès des municipalités pour que celles-ci s'impliquent auprès des services de garde. À cet égard, les démarches engagées précédemment par l'Office ont permis la mise en opération, en juin 1985, d'un programme de subventions du ministère des Affaires municipales destiné aux municipalités qui mettront des locaux à la disposition des garderies qui doivent se reloger pour se conformer au règlement. En mars 1986, neuf municipalités s'étaient prévalues de cette aide. Le programme a été reconduit pour 1986-1987, et 10 nouvelles demandes ont déjà été logées auprès de l'Office par des municipalités.

De plus, la Direction du développement et de la consolidation collabore à un comité provincial de concertation formé par l'Union des municipalités du Québec, réunissant en plus de cette dernière et de l'Office, les ministères des Affaires municipales et de l'Éducation et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec. Ce comité a pour but d'examiner en profondeur la problématique des services de garde en relation avec les municipalités.

Le Division de la consolidation a également entrepris l'étude des dossiers des services de garde dont le permis vient à échéance entre décembre 1985 et juin 1986. Environ 500 permis doivent être renouvelés durant cette période.

Par ailleurs, afin de bien connaître la situation financière des services de garde, l'Office a procédé à l'analyse des états financiers des garderies pour l'année 1984-1985. L'étude révèle une condition précaire causée principalement par une augmentation de la masse salariale et des avantages sociaux. Cette dépense représentait 87,3 % des revenus totaux. Quant aux sources de revenus, la contribution directe des parents constituait 44,3 % des revenus totaux, l'aide financière aux parents, 24,3 % et les subventions de fonctionnement versées par l'Office, 23,5 %.

Pour conclure, l'ensemble des garderies n'ont pas atteint le seuil de rentabilité, les revenus de fonctionnement n'ayant pas augmenté en fonction de la hausse du coût de la vie. La détérioration de la situation financière des garderies et la diminution de leur fonds de roulement ont donc, dans certains cas, nécessité des interventions de soutien spécifiques.

### *2.6.2 Les services spécialisés*

Le travail des professionnels des services spécialisés se fait en collaboration avec les agents de liaison afin d'apporter une aide-conseil appropriée aux besoins des services de garde.

***— Les services en gestion financière***

En plus d'assurer la responsabilité des analyses financières et statistiques des garderies, des modalités de subventions, des inspections financières, les agentes de gestion financière ont effectué des interventions spécifiques concernant le redressement et la recherche de financement. Elles ont également organisé des ateliers de travail et des sessions de formation pour les services de garde.

***— Les services en gestion des ressources humaines et en relations de travail***

En collaboration avec la Division de la recherche, une étude de la situation actuelle de la gestion des ressources humaines en garderie a été complétée. Celle-ci a permis à l'Office d'orienter son action dans le sens d'un accroissement du support en ressources humaines, tout en respectant l'autonomie du service de garde et en évitant l'ingérence directe dans les rapports reliés aux relations de travail. Des ateliers de travail ont été donnés et des outils de gestion ont été développés afin d'aider les services de garde à améliorer la qualité de leur gestion. Plus de cinquante garderies et agences ont fait appel au conseiller en relations de travail pour des rencontres d'information sur la syndicalisation, la négociation collective, les droits du conseil d'administration en la matière, ou encore, pour une aide-conseil dans l'élaboration d'une politique de gestion des ressources humaines ou lors de difficultés d'organisation et de relations de travail insatisfaisantes.

***— Les services en architecture***

Avec l'entrée en vigueur de la section IV du *Règlement sur les services de garde en garderie*, l'analyse des documents relatifs au réaménagement des locaux a constitué l'activité prioritaire des services en architecture. L'équipe a également réalisé un instrument de travail et d'information, le *Guide d'aménagement d'une garderie*, destiné aux personnes et aux groupes intéressés par un projet d'aménagement de garderie.

***— Le soutien juridique***

L'avocate de la Direction du développement et de la consolidation fournit aux agents de liaison et aux spécialistes le soutien légal nécessaire et agit à titre de service-conseil pour les services de garde. L'application des divers articles du *Règlement sur les services de garde en garderie* et le renouvellement massif des permis ont, cette année, demandé de nombreuses interventions.

## 2.7 Le financement des services de garde

### *2.7.1 Les subventions directes aux services de garde*

Dans le cadre de sa politique de diversification des services de garde et de coopération de différents partenaires dans la mise sur pied de ces services, l'Office a, cette année, inclus les municipalités et les commissions scolaires dans son programme de subventions directes aux services de garde. Celles-ci deviennent ainsi admissibles aux subventions de fonctionnement et d'implantation. Rappelons que les subventions directes aux services de garde étaient réservées aux corporations sans but lucratif dont le conseil d'administration est contrôlé par les parents usagers.

L'année 1985-1986 a aussi été marquée par une augmentation générale des programmes de financement. La subvention de fonctionnement s'élève maintenant à 4,00 $ par jour par place subventionnée dans les garderies et à 2,50 $ dans les services de garde en milieu familial. Les nouveaux projets de garderie peuvent désormais recevoir jusqu'à 1 200 $ par place lors de l'implantation. Cette subvention permet aux promoteurs d'acquérir et d'aménager les locaux, d'acheter l'équipement et de parer aux frais de démarrage. Quant aux nouvelles agences de services de garde en milieu familial, elles peuvent obtenir une subvention de démarrage de 5 000 $ afin de se constituer un fonds de roulement.

Différents programmes visent, par ailleurs, à soutenir des politiques d'accessibilité à des services de garde. Ainsi, 96 garderies et 3 agences de services de garde en milieu familial ont reçu des subventions pour l'intégration de 256 enfants handicapés et 158 garderies pour le maintien des pouponnières.

De plus, 370 garderies ont bénéficié de subventions de logement et 8 autres, de subventions de dépannage ou de redressement.

La subvention d'encadrement pour l'embauche d'un chargé de projet facilitant la mise sur pied d'une nouvelle garderie a été versée à 59 groupes promoteurs.

Enfin, 12 organismes et regroupements de services de garde, partenaires de l'Office dans la promotion des services de garde de qualité, ont reçu des subventions pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement.

### *2.7.2 L'exonération et l'aide financière aux parents*

Le programme d'exonération et d'aide financière s'adresse aux parents dont les revenus sont insuffisants pour leur permettre d'assurer seuls les coûts de garde exigés par un service de garde autorisé, quel que soit le statut juridique de celui-ci. Rappelons qu'en vertu d'un protocole d'entente ce programme est administré par les directions régionales Travail-Québec du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui traitent les demandes des parents.

Afin de faciliter l'accessibilité à des services de garde de qualité, l'Office a procédé, en juin 1985, à une révision importante de l'échelle d'exonération et d'aide financière. Ainsi, le montant maximum d'aide quotidienne a été augmenté à 10 $ pour tous les modes de garde, hausse à laquelle s'ajoute un relèvement de l'échelle des revenus admissibles.

Au 31 mars 1986, les bénéficiaires d'aide financière formaient 49,3 % de la clientèle des garderies, 73,6 % de celle des services de garde en milieu familial et 12 % de celle en milieu scolaire. Il s'agit là, toutefois, d'un portrait pris à cette date précise; il ne faut pas interpréter ces données comme si elles étaient représentatives d'une moyenne annuelle, plusieurs fluctuations pouvant se produire au cours de l'année.

## 2.8 Les communications

### *2.8.1 Les demandes de renseignement et les sessions d'information*

En 1985-1986, les préposés aux renseignements ont répondu à près de 19 000 appels téléphoniques et à 1 500 lettres concernant les services de garde à l'enfance, et reçu 500 visiteurs qui se sont présentés au siège social. En plus de l'information générale, les demandes portaient sur les programmes d'aide financière aux parents, les subventions aux services de garde, la création de services de garde et les coordonnées des services de garde existants. La majorité des cas ont nécessité l'envoi de documents. De plus, lors de certaines questions plus complexes, les agents d'information ont fourni un soutien professionnel afin de répondre aux demandes et se sont rendus disponibles auprès d'institutions d'enseignement ou d'organismes qui désiraient obtenir des informations complètes pour leurs étudiants ou leurs membres.

L'Office dispose aussi d'un Centre de documentation lui permettant l'acquisition d'une documentation variée sur l'enfance. Les visiteurs peuvent consulter sur place cette documentation provenant du Québec, du Canada, des États-Unis et de l'Europe.

Par ailleurs, 12 sessions d'information sur les exigences et les modalités de la mise sur pied d'un service de garde ont été données par un agent d'information aux personnes et aux groupes promoteurs qui avaient enregistré leur projet à l'Office. Plus de 150 participants ont profité de ces rencontres qui s'inscrivent dans la politique de soutien au développement de nouvelles places de garde.

La Direction de la recherche et des communications a, en outre, offert trois ateliers en publicité. Le personnel et les membres des services de garde des régions de Québec, Longueuil et Hull ont bénéficié de ces séminaires sur différentes techniques nécessaires à la promotion de leur garderie ou de leur agence de services de garde en milieu familial.

### *2.8.2 La production de documents*

Pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements, la Division des communications a publié un nouveau dépliant d'information générale intitulé *L'Office des services de garde à l'enfance* et réédité la série de prospectus explicatifs distribués par l'Office. Le dépliant sur *Les subventions aux services de garde* a été mis à jour.

L'édition 1985 du guide-répertoire *Où faire garder nos enfants?* a été distribuée à 40 000 exemplaires. Ce répertoire, contenant la liste des agences de services de garde en milieu familial et des garderies détentrices d'un permis de l'Office, vise à faciliter les démarches des parents dans leur choix d'un service de garde répondant à leurs attentes.

Le périodique *Petit à Petit* connaît chaque année un essor grandissant et, en 1985-1986, le nombre de ses abonnés a augmenté à 10 000. Notons que plusieurs professionnels des différentes directions de l'Office, et notamment les agents de recherche, ont collaboré à la rédaction de la revue.

L'Office a également produit le *Guide d'aménagement d'une garderie* à l'intention des personnes et des groupes concernés par l'aménagement d'une garderie. Cet ouvrage, rédigé par les architectes de l'Office, décrit les principales étapes de construction et d'aménagement, de la conception du projet à l'inspection finale des travaux. Il précise en outre les rôles spécifiques de chacun des intervenants impliqués dans la réalisation du projet. Une nouvelle version du document, éditée et vendue par Les Publications du Québec sous le titre: *L'aménagement d'une garderie*, sera disponible à compter de juin 1986.

Dans le cadre de sa politique visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde, l'Office a réalisé un outil d'information et de formation, *Entrez dans la ronde...*, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec. Écrit par Madeleine Baillargeon, professeure à l'Université Laval, ce document définit chacune des catégories de déficiences et propose des moyens concrets d'intervention. L'ouvrage s'inscrit dans la collection Ressources et petite enfance éditée par Les Publications du Québec.

À la suite de démarches entreprises auprès des Publications du Québec, certains titres parus dans cette collection seront disponibles en version anglaise au cours de la prochaine année.

L'Office a par ailleurs lancé un vidéo, *C'était en 1949... à la garderie Saint-Enfant-Jésus*, qui témoigne d'une époque où déjà les soeurs franciscaines missionnaires de Marie offraient un service de garde. Cette production s'adresse à toutes les personnes intéressées par la problématique de la garde des enfants.

### *2.8.3 Sur la place publique*

Les activités de communication de l'Office ont pour but de mieux faire connaître à la population son rôle et les services offerts. Les médias ont donc été informés de toutes questions d'intérêt concernant les services de garde, allant des modifications de subventions au bilan des travaux de l'Office à l'occasion du cinquième anniversaire de sa création. De plus, les agents d'information et les membres ont répondu aux demandes des représentants des médias et participé à des émissions d'affaires publiques radio-télédiffusées.

Une campagne publicitaire, concentrée dans la presse écrite, concernait l'obligation de détenir un permis d'opération délivré par l'Office pour utiliser le terme garderie au Québec. D'autres insertions publicitaires visaient les municipalités avec le thème «Ouvrir une garderie» et les parents d'enfants de moins de cinq ans avec celui «Où faire garder nos enfants ?»

Par son programme d'exposition, l'Office voulait principalement rejoindre les intervenants oeuvrant au sein des municipalités et était présent aux congrès de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. L'Office a ainsi poursuivi son travail de sensibilisation sur l'importance de la contribution des municipalités au développement des services de garde. De plus, l'Office a maintenu sa participation au Salon de la femme à Montréal. Cette exposition représente une occasion privilégiée pour mieux faire connaître l'organisme et les services de garde québécois.

Cette année, l'événement public majeur de l'Office aura été sans contredit le premier Colloque provincial sur la qualité de vie dans les services de garde où plus de 1 500 personnes se sont réunies à Montréal du 20 au 22 septembre. Sous le thème «Les besoins des petits sont grands», cette rencontre fut un moment exceptionnel de réflexion et d'échange sur les pratiques éducatives en milieu de garde. Les participants ont pu faire le point sur le travail accompli et proposer des avenues pour maintenir et améliorer cette qualité de vie. Les retombées de ces assises s'avèrent déjà très positives tant pour les services de garde en termes de ressourcement que pour l'Office qui prévoit divers projets de recherche et de soutien à l'amélioration ou au contrôle de la qualité des services.

La Direction de la recherche et des communications a assuré les communications entourant la tenue du colloque et a contribué à la production des *Actes du colloque sur la qualité de vie dans les services de garde*, document de référence qui reprend l'essentiel des interventions des personnes ressources. Un vidéo, réalisé par l'Office et le ministère des Communications, rappelle, quant à lui, les moments importants de l'événement.

## 2.9 La formation

### *2.9.1 La formation du personnel de garde des garderies*

Les articles 9 et 10 du *Règlement sur les services de garde en garderie* déterminent les exigences de l'Office en matière de qualification du personnel de garde des garderies. Le programme d'attestation d'études collégiales (A.E.C.) en techniques de garderie constitue l'exigence minimale pour un membre du personnel de garde sur trois et un cours de premiers soins est requis de tous les membres du personnel de garde des garderies. Comme par le passé, l'Office a effectué les démarches nécessaires auprès des milieux de formation et des Commissions de formation professionnelle pour rendre ces programmes accessibles au plus grand nombre de personnes concernées. En mars 1986, neuf cégeps de toutes les régions du Québec offraient le programme d'A.E.C., soit à temps plein, soit à temps partiel.

En réponse aux demandes qui lui ont été adressées, l'Office a également analysé certains programmes de formation. Les programmes de certificat universitaire en petite enfance de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Université Laval ont été reconnus comme équivalents, aux fins du règlement, au programme d'A.E.C. en techniques de garderie.

Dans le cadre du projet de reconnaissance des acquis du personnel de garde, des instruments d'évaluation ont été élaborés et expérimentés sous la supervision du cégep du Vieux-Montréal et en collaboration avec les collèges autorisés à offrir le programme d'A.E.C. en techniques de garderie. L'Office, qui est à l'origine de ce projet, a participé aux différentes étapes des travaux, étudié chacun des instruments et soumis ses commentaires aux responsables du dossier. Les instruments révisés pourront être utilisés par les collèges à compter de septembre 1986, ce qui permettra aux personnes en mesure de démontrer qu'elles ont atteint les objectifs de certains cours du programme d'A.E.C. en techniques de garderie d'obtenir les crédits correspondants.

Ce programme fait toutefois l'objet d'une révision, de telle sorte que la formation soit la plus adaptée possible aux exigences des services de garde. À cet effet, l'Office a, à la demande du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, étudié le projet de programme de jour en techniques d'éducation en services de garde et communiqué ses commentaires au ministère. Une fois approuvé par le Conseil des collèges et le ministère, ce programme remplacerait l'actuel diplôme d'études collégiales en techniques de garderie. En prévision de son adoption, l'Office a été invité à examiner, avec le ministère et les collèges concernés, les liens à établir entre ce nouveau programme et celui présentement offert à l'éducation des adultes.

L'Office a pour sa part demandé au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science que soient révisés à la hausse les montants accordés aux services de garde qui accueillent des stagiaires en techniques de garderie.

### *2.9.2 La formation des responsables de famille de garde*

Afin de répondre aux demandes de plusieurs agences de services de garde en milieu familial et en prévision de l'entrée en vigueur d'un règlement régissant ces agences, l'Office a entrepris d'élaborer un programme de formation de base destiné aux gardiennes et gardiens reconnus par une agence.

En cours d'année, l'Office a, en outre, apporté son soutien à certaines agences en les conseillant dans la structuration d'activités de formation pour leurs membres ou en effectuant les démarches nécessaires pour que ces activités puissent être financées par la Commission de formation professionnelle de leur région.

### *2.9.3 Le programme santé dans les services de garde*

L'Office élaborait, en 1983, un programme santé dans les services de garde. Ce programme vise deux grands objectifs: sensibiliser les services de garde aux besoins de santé et de sécurité des enfants et sensibiliser les organismes de santé aux besoins de support aux services de garde.

C'est donc en collaboration avec quatre Départements de santé communautaire (D.S.C.) de la région de Montréal que l'Office a préparé le guide intitulé *Des enfants gardés... en santé*, publié à l'automne 1985. Cet outil de référence sur la santé et l'hygiène vise à améliorer la qualité de vie dans les garderies. De plus, l'Office a obtenu le concours des D.S.C. et des Centres locaux de services communautaires pour diffuser cet ouvrage et dispenser des sessions de sensibilisation sur la santé aux services de garde de leur région.

À l'occasion du Colloque sur la qualité de vie dans les services de garde, l'Office, avec la participation

de deux D.S.C., a également organisé un atelier sur le rôle des organismes de santé face aux services de garde.

Un guide sur la prévention des accidents et les premiers soins en cas d'urgence est actuellement en préparation et sa publication est prévue pour l'hiver 1987.

### *2.9.4 La collaboration avec divers organismes*

Au cours de l'année, la Division de la formation a également répondu à des demandes de collaboration provenant de divers organismes. L'Office a ainsi étudié les documents de sensibilisation à la sécurité élaborés par l'Institut canadien de la santé infantile et commenté un dossier réalisé dans le cadre d'un programme de sensibilisation au tabagisme, mis sur pied par le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada et la Société canadienne du cancer. Enfin, deux représentantes du ministère des Services sociaux du Nouveau-Brunswick ont participé à un stage d'une durée de deux semaines sur l'organisation du système québécois de services de garde. Ce projet a été coordonné par l'Office dans le cadre de l'entente de collaboration entre les deux provinces.

### *2.9.5 La formation à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*

L'Office reconnaît la formation du personnel comme condition essentielle à l'accueil d'enfants handicapés en services de garde. En ce sens, il publiait à l'hiver 1986 un guide, intitulé *Entrez dans la ronde... l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*, qui se veut un document de travail pour le personnel des services de garde.

Parallèlement, l'Office collaborait avec le Regroupement des garderies de la région 06C pour la présentation d'un projet de formation du personnel des services de garde à l'intégration des enfants handicapés.

Ce programme de formation avait pour objectifs de développer chez le personnel des attitudes favorables à l'intégration des enfants handicapés et d'assurer l'acquisition de connaissances et d'habiletés de base pour réaliser cette intégration. Trente et une sessions de deux jours ont été offertes à travers le Québec et 243 services de garde ont participé à ce programme. L'intérêt manifesté par le personnel permet de croire que ce projet aura contribué à améliorer le processus d'intégration et, ainsi, à assurer de meilleures conditions de vie à l'enfant handicapé et à sa famille.

De plus, l'évaluation des sessions et les recommandations des participants concourront à mieux identifier les besoins du personnel des services de garde en matière de formation et de support. À cet égard, l'Office consacrera, dès l'an prochain, un poste pour le soutien technique et professionnel à accorder aux services de garde pour l'intégration d'enfants handicapés.

## 2.10 La recherche

### *2.10.1 Rapport d'activité des garderies*

Afin d'assurer une meilleure planification de ses interventions, l'Office a procédé à l'analyse des données recueillies au printemps 1985 auprès de 419 garderies. Ces informations, concernant les principales activités administratives, le personnel, les locaux, la clientèle et la structure de tarification, ont permis d'établir un profil du fonctionnement et des activités des garderies. La diffusion du rapport est prévue pour l'automne 1986.

### *2.10.2 Schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté*

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* propose une démarche concertée pour planifier l'occupation du territoire des municipalités régionales de comté (M.R.C.) dans le but de favoriser un aménagement adapté aux particularités de chaque M.R.C. Aussi l'Office procède-t-il systématiquement à la sensibilisation des M.R.C. pour que celles-ci prévoient la localisation de garderies dans leur schéma d'aménagement du territoire. En 1985-1986, une cinquantaine de schémas d'aménagement ont été examinés de même que la réponse gouvernementale à ces projets.

### *2.10.3 Enquêtes*

#### *— Haltes-garderies et jardins d'enfants*

Les membres de l'Office s'étant fixé comme objectif d'obtenir au cours de 1987 la promulgation des articles 5 et 6 de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* qui concernent ces deux types de services, il importait d'évaluer l'impact de la mise en vigueur de ces deux articles de loi sur les services actuellement reconnus et sur l'organisation de l'Office. À cet effet, diverses démarches ont été entreprises pour dresser un inventaire des services existants et pour mieux connaître leur situation générale. L'analyse de ces données sera disponible en juin 1986.

D'autre part, une enquête a été effectuée auprès de toutes les municipalités du Québec pour répertorier celles offrant des services de garde en haltegarderie et en jardin d'enfants, et pour déterminer le contrôle exercé et le support apporté à ces services par les municipalités. L'étude tentait également de cerner les perceptions de ces dernières quant à leur rôle concernant la garde des enfants. Les données recueillies auprès des 702 répondants indiquent que 27 d'entre eux offrent des services de garde en halte-garderie et

80, en jardin d'enfants. En définitive, bien que l'on ait noté une plus grande ouverture des municipalités à s'engager dans les services de garde, leur participation demeure faible dans l'ensemble et varie beaucoup d'une municipalité à l'autre.

***— Implication des Centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.)***

L'Office a mené une enquête auprès de tous les C.L.S.C. de la province afin d'identifier leur degré d'implication par rapport à la problématique de la garde des enfants et de mieux connaître la spécificité des interventions accomplies. L'enquête portait également sur la perception que les C.L.S.C. se font de leur rôle face à la garde et sur les perspectives de développement des services destinés aux services de garde. Les renseignements recueillis, démontrant que la grande majorité des C.L.S.C. sont impliqués dans ce domaine mais à des degrés très variables, ont permis à l'Office de préciser ses attentes vis-à-vis ces partenaires. Le rapport d'analyse des résultats de cette enquête a donc été acheminé à tous les C.L.S.C. du Québec.

### *2.10.4 Étude sur la gestion des ressources humaines en garderie*

Ce document, réalisé en collaboration avec la Direction du développement et de la consolidation, présente la situation actuelle en matière de gestion de ressources humaines en garderie et une description du régime de relations de travail dans d'autres secteurs d'activités. L'étude a été préparée afin de permettre à l'Office de situer son rôle en ce domaine et de définir des orientations qui contribueront à la qualité des services de garde en garderie.

### *2.10.5 Études économiques*

Une analyse des *Coûts d'opération des agences de services de garde en milieu familial* a été effectuée afin que les membres de l'Office puissent évaluer les impacts économiques de certaines modalités et se prononcer sur le financement des agences de services de garde en milieu familial.

La Division de la recherche a également participé au groupe de travail interministériel sur l'harmonisation des critères d'admissibilité aux programmes québécois de transferts. Une quinzaine de programmes ont été étudiés dont celui de l'aide financière aux parents utilisateurs des services de garde. Elle a, par la suite, préparé les avis de l'Office sur les recommandations du groupe de travail ayant une incidence sur les services de garde ainsi que sur les mesures à prendre pour leur application.

### *2.10.6 Études prospectives*

Compte tenu de l'évolution démographique de la population du Québec, l'Office a tenté de prévoir quelle serait la demande en services de garde dans les années futures. L'étude conclut à une demande voisine de celle d'aujourd'hui pour 2061. Cette analyse a fait l'objet d'un article dans le *Petit à Petit.*

La localisation de garderies dans des résidences pour personnes âgées, des centres d'accueil ou de jour a favorisé un rapprochement entre les personnes âgées et les enfants fréquentant le service de garde. Cette situation ouvre des perspectives intéressantes, et l'Office a entrepris d'examiner plus à fond les implications de ces expériences afin de déterminer, s'il y a lieu, les actions à prendre.

Par ailleurs, l'examen critique d'une étude de marché réalisée dans la région de Sherbrooke a été effectué en vue de mieux instrumenter l'Office quant au choix des projets à privilégier dans son plan annuel de développement.

### *2.10.7 Guide d'élaboration d'un programme d'activités*

La Division de la recherche a procédé à l'évaluation de l'utilisation du document *Créer un cadre de vie en garderie: guide d'élaboration d'un programme d'activités,* distribué depuis un an aux groupes promoteurs et aux garderies qui en ont fait la demande. L'évaluation permettra d'apporter des correctifs pertinents à cet outil qui s'inscrit dans la politique de support aux services de garde. Le guide et les résultats de l'enquête ont par ailleurs fait l'objet de présentations lors du congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec et du Colloque provincial sur la qualité de vie dans les services de garde. Un article à ce sujet a également été publié dans les *Actes du colloque* et le périodique *Petit à Petit.*

### *2.10.8 Politique des services de garde à l'enfance*

Les membres de l'Office adoptaient, en juin 1985, un projet de politique contenant un ensemble de propositions relatives au développement des services de garde. Toutefois, à la suite d'une consultation, il a été convenu de changer la perspective adoptée par ce projet de politique. Une seconde version, intitulée *La politique des services de garde: bilan et nouvelles orientations,* retrace l'évolution des interventions gouvernementales en matière de services de garde depuis 1980 et propose un nouveau plan d'action visant le développement et la consolidation des services de garde pour les cinq prochaines années.

Les projets d'intervention élaborés tentent de remédier, d'une part, à l'écart entre les besoins exprimés et le nombre de services reconnus, au peu de

variété des modes de services disponibles, à la longueur et la complexité du processus d'implantation des services de garde et, d'autre part, à la précarité financière des services de garde, à leurs difficultés de gestion et au maintien de la qualité du service.

### *2.10.9 Mémoires*

#### *— Politique familiale*

L'Office a présenté un mémoire au comité chargé de la consultation sur la politique familiale au Québec. De plus, il a apporté sa collaboration au moment de la formulation des recommandations concernant le développement des services de garde. Ces recommandations portaient, notamment, sur le développement et la diversification des équipements collectifs, l'implication des autres responsables du soutien collectif aux parents, le financement des services de garde, la formation du personnel des services de garde et la coopération avec les ressources du milieu ainsi que la garde en milieu scolaire.

#### *— Commission d'étude sur les municipalités*

L'Office cherche à impliquer les différents intervenants dans une action concertée qui permettra, par la mise en commun des compétences et des équipements, un développement plus harmonieux des services de garde. Dans cette recherche de concertation, les municipalités constituent des partenaires privilégiés. C'est pourquoi l'Office a déposé un mémoire à la Commission d'étude sur les municipalités au début d'avril 1986. Ce mémoire, préparé en mars, visait à mieux faire connaître le mandat et les programmes de l'Office, les besoins de garde, la répartition des services existants et leur spécificité. Il exposait également les principales démarches de l'Office pour sensibiliser les municipalités aux services de garde, l'implication actuelle de ces dernières, leur perception du rôle des municipalités concernant la garde des enfants et leurs attentes à l'égard de l'Office. Les recommandations présentées concernaient la nécessité de maintenir des fonctions à un niveau provincial, les modifications envisageables dans l'accomplissement des fonctions actuelles de l'Office et le rôle que jouent les municipalités dans le développement et la consolidation du réseau des services de garde.

### *2.10.10 Autres dossiers*

Au cours de l'année, la Division de la recherche a préparé divers instruments de travail, commentaires critiques et rapports pour soutenir des groupes de travail et permettre à la direction de l'Office de prendre position sur plusieurs questions d'intérêt. Mentionnons, entre autres, les commentaires fournis sur le *Rapport du groupe d'étude sur la garde des enfants au Canada* présidé par madame Katie Cooke et sur le rapport de la Régie des rentes du Québec quant au système québécois de compensation des charges familiales, ainsi que l'apport au comité tripartite, Union des municipalités du Québec — ministère des Affaires municipales — Office des services de garde à l'enfance, dont le mandat est de favoriser une meilleure implication des municipalités à la création et au développement de services de garde.

Un recensement des données statistiques et informatisées dont l'Office dispose et une évaluation des données nécessaires à la recherche ont également été réalisés afin d'appuyer les agents de recherche dans leur travail.

Par ailleurs, l'Office était l'hôte, cette année, de la rencontre des responsables provinciaux des services de garde du Canada. La Division de la recherche a collaboré à cet échange qui a porté principalement sur le financement des services de garde, l'évaluation de la qualité des services, les possibilités de formation et les conditions de travail du personnel des garderies.

Enfin, une communication sur le rôle préventif des services de garde en garderie face à la problématique des enfants négligés et maltraités a été prononcée au Colloque international sur la prévention tenu à Montréal.

# Chapitre III
# Tableaux statistiques

***Mise en garde***

L'Office des services de garde à l'enfance publie, pour ce qui est des services de garde en garderie, deux données différentes concernant le nombre de places dans les garderies coopératives ou sans but lucratif contrôlées par une majorité de parents qui ont droit de vote au conseil d'administration. Il s'agit de la capacité d'accueil et du nombre de places subventionnées.

La capacité d'accueil réfère à un nombre de places maximum que la garderie peut faire occuper simultanément par des enfants. Ce nombre maximum est théorique. Il est établi en fonction de la superficie des locaux de la garderie.

Le nombre de places subventionnées réfère quant à lui au nombre de places pour lesquelles l'Office verse une subvention de fonctionnement. Ce nombre est établi sur la base de la fréquentation de la garderie.

Il peut donc y avoir une différence importante entre ces données et ce, pour diverses raisons:

— la garderie peut choisir (en fonction de la qualité de l'espace qu'elle veut offrir) ou même devoir (en fonction de la disponibilité des édifices libres) s'installer dans des locaux qui ont une superficie plus grande que celle que le règlement de l'Office exige;

— la garderie peut désirer offrir ses services à un nombre plus restreint d'enfants pendant la première année de son opération et, une fois bien rodée, ouvrir ses portes à une clientèle plus nombreuse si sa capacité d'accueil le lui permet;

— la garderie peut avoir rencontré temporairement des difficultés à combler ses places (chômage de la main-d'oeuvre féminine, fermeture d'établissements, etc.). L'Office, dans un souci de saine affectation des deniers publics, diminue alors les subventions de cette garderie afin de ne pas payer pour des places inoccupées.

Rappelons également qu'en examinant la capacité d'accueil de l'ensemble des garderies il faut se dire que ce chiffre ne fait pas état du nombre total d'enfants qui fréquentent les garderies du Québec. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que la capacité totale puisqu'une même place peut être occupée par deux enfants qui, par exemple, sont gardés à temps partiel à raison de deux jours et demi chacun.

Tableau 3.1

**Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 1er avril 1985***

| Région | Situation au 1er avril 1985 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BL | | SBL | | SBLS | | | Total | |
| | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Subv. | Gar. | Cap. |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | — | — | — | — | 14 | 579 | 579 | 14 | 579 |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 1 | 30 | — | — | 13 | 638 | 638 | 14 | 668 |
| 03 Québec | 14 | 472 | 3 | 115 | 67 | 3 118 | 3 022 | 84 | 3 705 |
| 04 Trois-Rivières | 1 | 105 | 1 | 30 | 26 | 1 332 | 1 307 | 28 | 1 467 |
| 05 Estrie | 3 | 121 | 1 | 32 | 28 | 1 136 | 1 136 | 32 | 1 289 |
| 06 Montréal—Laval | 79 | 3 513 | 25 | 1 273 | 164 | 9 114 | 9 024 | 268 | 13 900 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 6 | 251 | — | — | 32 | 1 337 | 1 330 | 38 | 1 588 |
| 6C Montérégie | 21 | 733 | 6 | 301 | 54 | 2 675 | 2 565 | 81 | 3 709 |
| 07 Outaouais | 2 | 85 | — | — | 22 | 1 074 | 1 039 | 24 | 1 159 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | — | — | — | — | 10 | 445 | 445 | 10 | 445 |
| 09 Côte-Nord | — | — | — | — | 6 | 284 | 279 | 6 | 284 |
| 10 Nouveau-Québec | — | — | — | — | 1 | 41 | 41 | 1 | 41 |
| **Total:** | **127** | **5 310** | **36** | **1 751** | **437** | **21 773** | **21 405** | **600** | **28 834** |

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionnée
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

* N.B.: L'on remarquera que les données régionales inscrites ici en date du 1er avril 1985 ne correspondent pas aux données du 31 mars 1985 telles qu'indiquées au *Rapport d'activité 1984-1985*. Certaines corrections ont dû être enregistrées rétroactivement à notre fichier. Cependant, ces rectifications ne changent en rien les chiffres totaux pour l'ensemble du Québec et pour chacune des catégories.

**Nombre de services de garde en garderie et nombre de places au 31 mars 1986**

| Région | Situation au 31 mars 1986 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BL | | SBL | | SBLS | | | Total | |
| | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Subv. | Gar. | Cap. |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | — | — | — | — | 14 | 594 | 576 | 14 | 594 |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 1 | 30 | — | — | 16 | 804 | 754 | 17 | 834 |
| 03 Québec | 19 | 635 | 2 | 85 | 79 | 3 838 | 3 615 | 100 | 4 558 |
| 04 Trois-Rivières | 1 | 22 | 1 | 30 | 29 | 1 507 | 1 468 | 31 | 1 559 |
| 05 Estrie | 4 | 153 | — | — | 30 | 1 264 | 1 216 | 34 | 1 417 |
| 06 Montréal—Laval | 94 | 4 145 | 21 | 1 174 | 177 | 9 763 | 9 469 | 292 | 15 082 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 11 | 428 | — | — | 36 | 1 630 | 1 554 | 47 | 2 058 |
| 6C Montérégie | 28 | 1 048 | 5 | 235 | 60 | 3 061 | 2 873 | 93 | 4 344 |
| 07 Outaouais | 2 | 85 | 1 | 40 | 23 | 1 205 | 1 168 | 26 | 1 330 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | — | — | — | — | 12 | 545 | 522 | 12 | 545 |
| 09 Côte-Nord | — | — | — | — | 6 | 290 | 276 | 6 | 290 |
| 10 Nouveau-Québec | — | — | — | — | 2 | 66 | 66 | 2 | 66 |
| **Total:** | **160** | **6 546** | **30** | **1 564** | **484** | **24 567** | **23 557** | **674** | **32 677** |

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionnée
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

**Augmentation du nombre de services de garde en garderie et du nombre de places entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986**

| Région | Développement net du 1985-04-01 au 1986-03-31 | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BL | | SBL | | SBLS | | | Total | |
| | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Gar. | Cap. | Subv. | Gar. | Cap. |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | — | — | — | — | — | 15 | (3) | — | 15 |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | — | — | — | — | 3 | 166 | 116 | 3 | 166 |
| 03 Québec | 5 | 163 | (1) | (30) | 12 | 720 | 593 | 16 | 853 |
| 04 Trois-Rivières | — | (83) | — | — | 3 | 175 | 161 | 3 | 92 |
| 05 Estrie | 1 | 32 | (1) | (32) | 2 | 128 | 80 | 2 | 128 |
| 06 Montréal—Laval | 15 | 632 | (4) | (99) | 13 | 649 | 445 | 24 | 1 182 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 5 | 177 | — | — | 4 | 293 | 224 | 9 | 470 |
| 6C Montérégie | 7 | 315 | (1) | (66) | 6 | 386 | 308 | 12 | 635 |
| 07 Outaouais | — | — | 1 | 40 | 1 | 131 | 129 | 2 | 171 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | — | — | — | — | 2 | 100 | 77 | 2 | 100 |
| 09 Côte-Nord | — | — | — | — | — | 6 | (3) | — | 6 |
| 10 Nouveau-Québec | — | — | — | — | 1 | 25 | 25 | 1 | 25 |
| **Total:** | **33** | **1 236** | **(6)** | **(187)** | **47** | **2 794** | **2 152** | **74** | **3 843** |

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionnée
Gar. : nombre de garderies
Cap. : nombre de places au permis
Subv. : nombre de places subventionnées

Les parenthèses indiquent une diminution

Tableau 3.2

**Nombre d'agences de services de garde en milieu familial et nombre de places par région du 1er avril 1985 au 31 mars 1986**

| | Situation au 1er avril 1985 | | | Situation au 31 mars 1986 | | | Développement net du 1985-04-01 au 1986-03-31 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région** | **Agences** | **Cap.** | **Subv.** | **Agences** | **Cap.** | **Subv.** | **Agences** | **Cap.** | **Subv.** |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | 7 | 284 | 284 | 7 | 370 | 284 | — | 86 | — |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 5 | 205 | 205 | 5 | 205 | 205 | — | — | — |
| 03 Québec | 7 | 320 | 320 | 8 | 355 | 343 | 1 | 35 | 23 |
| 04 Trois-Rivières | — | — | — | 3 | 150 | 150 | 3 | 150 | 150 |
| 05 Estrie | 1 | 30 | 30 | 2 | 80 | 80 | 1 | 50 | 50 |
| 6A Montréal—Laval | 6 | 700 | 700 | 7 | 800 | 792 | 1 | 100 | 92 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 1 | 100 | 100 | 1 | 100 | 100 | — | — | — |
| 6C Montérégie | 5 | 230 | 230 | 5 | 300 | 300 | — | 70 | 70 |
| 07 Outaouais | 4 | 410 | 410 | 5 | 500 | 460 | 1 | 90 | 50 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | — | — | — | 2 | 100 | 100 | 2 | 100 | 100 |
| 09 Côte-Nord | 1 | 35 | 35 | 2 | 100 | 100 | 1 | 65 | 65 |
| 10 Nouveau-Québec | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| **Total:** | **37** | **2 314** | **2 314** | **47** | **3 060** | **2 914** | **10** | **746** | **600** |

Cap. : nombre de places au permis de chaque agence
Subv. : nombre de places subventionnées

Tableau 3.3

**Nombre de services de garde en milieu scolaire et nombre de places* par région enregistrés au fichier de l'Office au 1er avril 1985 et au 31 mars 1986**

| | Situation au 1er avril 1985 | | Situation au 31 mars 1986 | | Développement net du 1985-04-01 au 1986-03-31 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Région** | **Services** | **Capacité** | **Services** | **Capacité** | **Services** | **Capacité** |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | 6 | 157 | 8 | 244 | 2 | 87 |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 25 | 602 | 25 | 612 | — | 10 |
| 03 Québec | 55 | 2 010 | 70 | 2 448 | 15 | 438 |
| 04 Trois-Rivières | 8 | 478 | 8 | 478 | — | — |
| 05 Estrie | 20 | 632 | 24 | 736 | 4 | 104 |
| 6A Montréal—Laval | 139 | 5 392 | 166 | 6 761 | 27 | 1 369 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 28 | 851 | 30 | 888 | 2 | 37 |
| 6C Montérégie | 69 | 1 801 | 79 | 2 100 | 10 | 299 |
| 07 Outaouais | 47 | 1 921 | 51 | 2 006 | 4 | 85 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | 1 | 30 | 2 | 70 | 1 | 40 |
| 09 Côte-Nord | 11 | 450 | 11 | 450 | — | — |
| 10 Nouveau-Québec | — | — | — | — | — | — |
| **Total:** | **409** | **14 324** | **474** | **16 793** | **65** | **2 469** |

Capacité: Nombre de places dans chaque service de garde en milieu scolaire

Les parenthèses indiquent une diminution

* N.B.: Les données compilées par le ministère de l'Éducation le sont sur la base des enfants inscrits plutôt que sur celle de la capacité d'accueil. Il ne faut donc pas s'étonner que les chiffres du ministère de l'Éducation du Québec soient plus élevés que ceux de l'Office.

Tableau 3.4

**Nombre de services de garde et nombre de places subventionnées par région pour enfants handicapés en 1985-1986**

| | Situation au 31 mars 1986 | | |
|---|---|---|---|
| **Région** | **Nombre de garderies** | **Nombre d'agences** | **Nombre de places** |
| 01 Bas-Saint-Laurent—Gaspésie | 5 | — | 8 |
| 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean | 5 | — | 6 |
| 03 Québec | 20 (40 places) | 1 (1 place) | 41 |
| 04 Trois-Rivières | 2 | — | 3 |
| 05 Estrie | 5 | — | 5 |
| 6A Montréal—Laval | 19 (79 places) | 2 (2 places) | 81 |
| 6B Laurentides—Lanaudière | 8 | — | 13 |
| 6C Montérégie | 15 | — | 20 |
| 07 Outaouais | 3 | — | 3 |
| 08 Abitibi—Témiscamingue | 2 | — | 2 |
| 09 Côte-Nord | 2 | — | 2 |
| **Total:** | **86** | **3** | **184** |

Tableau 3.5

**Coût par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1986**

| | Garderies | | | | | | | | | | | | | | | Agences/mil. familial | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BL | | | SBL | | | SBLS | | | Total (SBL+SBLS) | | | Total (BL+SBL+SBLS) | | | SBL | | |
| Coût | Gar. | Cap. | % | Gar. | Cap. | % | Gar. | Cap. | % | Gar. | Cap. | % | Gar. | Cap. | % | Agence | Cap. | % |
| 7 $+ | — | — | — | 1 | 89 | 5,69 | — | — | — | 1 | 89 | 0,34 | 1 | 89 | 0,27 | — | — | — |
| 8 $+ | 1 | 31 | 0,47 | 3 | 171 | 10,93 | — | — | — | 3 | 171 | 0,65 | 4 | 202 | 0,62 | — | — | — |
| 9 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 10 $+ | 3 | 90 | 1,37 | 3 | 129 | 8,25 | 9 | 607 | 2,47 | 12 | 736 | 2,82 | 15 | 826 | 2,53 | — | 230 | 7,52 |
| 11 $+ | 17 | 628 | 9,59 | 6 | 273 | 17,46 | 98 | 4 876 | 19,85 | 104 | 5 149 | 19,70 | 121 | 5 777 | 17,68 | 5 | 850 | 27,78 |
| 12 $+ | 42 | 1 754 | 26,79 | 6 | 270 | 17,26 | 140 | 6 877 | 27,99 | 146 | 7 147 | 27,35 | 188 | 8 901 | 27,24 | 16 | 1 340 | 43,79 |
| 13 $+ | 34 | 1 193 | 18,22 | 4 | 282 | 18,03 | 137 | 6 918 | 28,16 | 141 | 7 200 | 27,55 | 175 | 8 393 | 25,68 | 18 | 350 | 11,44 |
| 14 $+ | 25 | 996 | 15,22 | 3 | 114 | 7,29 | 59 | 2 959 | 12,04 | 62 | 3 073 | 11,76 | 87 | 4 069 | 12,45 | 2 | 190 | 6,21 |
| 15 $+ | 21 | 942 | 14,39 | 3 | 211 | 13,49 | 31 | 1 722 | 7,01 | 34 | 1 933 | 7,40 | 55 | 2 875 | 8,86 | 4 | 100 | 3,27 |
| 16 $+ | 6 | 317 | 4,84 | — | — | — | 5 | 303 | 1,23 | 5 | 303 | 1,16 | 11 | 620 | 1,90 | 2 | — | — |
| 17 $+ | 4 | 193 | 2,95 | 1 | 25 | 1,60 | — | — | — | 1 | 25 | 0,10 | 5 | 218 | 0,67 | — | — | — |
| 18 $+ | 5 | 323 | 4,93 | — | — | — | 5 | 305 | 1,24 | 5 | 305 | 1,17 | 10 | 628 | 1,92 | — | — | — |
| 19 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 20 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 21 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 22 $+ | 1 | 19 | 0,29 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 19 | 0,06 | — | — | — |
| 23 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 24 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 25 $+ | 1 | 60 | 0,92 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | 60 | 0,18 | — | — | — |
| **Total:** | **160** | **6 546** | **100,00** | **30** | **1 564** | **100,00** | **484** | **24 567** | **100,00** | **514** | **26 131** | **100,00** | **674** | **32 677** | **100,00** | **47** | **3 060** | **100,00** |

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionnée
Gar. : nombre de garderies
Agence: nombre d'agences
Cap. : nombre de places au permis

Tableau 3.6

**Coût moyen par jour pour les usagers des services de garde en garderie et en milieu familial au 31 mars 1986**

| | Garderies | | | | | | | | Agences | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | BL | | SBL | | SBLS | | Total | | | |
| Coût | Places | Coût/jour $ | Places | Coût/jour $ | Places | Coût/jour $ | Places | Coût/jour $ | Places | Coût/jour $ |
| 7 $+ | — | — | 89 | 623 | — | — | 89 | 623 | — | — |
| 8 $+ | 31 | 248 | 171 | 1 368 | — | — | 202 | 1 616 | — | — |
| 9 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 10 $+ | 90 | 900 | 129 | 1 290 | 607 | 6 100 | 826 | 8 290 | 230 | 2 300 |
| 11 $+ | 628 | 7 098 | 273 | 3 003 | 4 876 | 54 217 | 5 777 | 64 318 | 850 | 9 515 |
| 12 $+ | 1 754 | 21 116 | 270 | 3 240 | 6 877 | 83 143 | 8 901 | 107 500 | 1 340 | 16 095 |
| 13 $+ | 1 193 | 15 573 | 282 | 3 666 | 6 918 | 90 779 | 8 393 | 110 018 | 350 | 4 550 |
| 14 $+ | 996 | 13 960 | 114 | 1 613 | 2 959 | 41 758 | 4 069 | 57 332 | 190 | 2 685 |
| 15 $+ | 942 | 14 211 | 211 | 3 225 | 1 722 | 26 060 | 2 875 | 43 496 | 100 | 1 525 |
| 16 $+ | 317 | 5 147 | — | — | 303 | 4 969 | 620 | 10 116 | — | — |
| 17 $+ | 193 | 3 281 | 25 | 425 | — | — | 218 | 3 706 | — | — |
| 18 $+ | 323 | 5 814 | — | — | 305 | 5 502 | 628 | 11 316 | — | — |
| 19 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 20 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 21 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 22 $+ | 19 | 427 | — | — | — | — | 19 | 427 | — | — |
| 23 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 24 $+ | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 25 $+ | 60 | 1 500 | — | — | — | — | 60 | 1 500 | — | — |
| **Total:** | **6 546** | **89 275** | **1 564** | **18 453** | **24 567** | **312 528** | **32 677** | **420 258** | **3 060** | **36 670** |
| **Coût moyen:** | | **13,63** | | **11,79** | | **12,72** | | **12,86** | | **11,98** |

BL : but lucratif
SBL : sans but lucratif
SBLS : sans but lucratif subventionnée

## Chapitre IV
## Les projets à venir

Pour 1986-1987, l'Office verra son budget augmenter de 12,9 %. Cette hausse représente un apport réel à la capacité d'accueil du réseau. Ainsi, encore cette année, le plan de développement se rapprochera grandement de l'objectif annuel de 5 000 nouvelles places, puisqu'il prévoit la création de 4 700 places autorisées dont près des trois quarts seront subventionnées. La tendance à équilibrer le développement entre les services de garde en garderie et ceux en milieu familial en fonction des besoins justifiés par les promoteurs de projets sera maintenue.

L'Office étudie par ailleurs la possibilité de régionaliser ses services relatifs à l'information, au développement et à la consolidation des services de garde. Il croit à la nécessité de se rapprocher de la population pour susciter la mise sur pied de projets et assurer un meilleur soutien technique et professionnel. Dans la même perspective, il faut aussi mentionner la relocalisation du siège social de l'Office pour l'an prochain dans les anciens locaux du monastère du Bon Pasteur, rue Sherbrooke est à Montréal. L'Office s'intégrera dans un complexe d'habitations à caractère social qui comprendra une coopérative, un centre d'hébergement pour personnes âgées, des condominiums privés, un centre culturel et, bien sûr, une garderie.

L'élargissement du mandat du groupe de travail sur les jardins d'enfants et les haltes-garderies ainsi que l'affectation de deux postes occasionnels à ce dossier permettront à l'Office d'intensifier ses travaux en prévision de la promulgation des articles de la *Loi sur les services de garde à l'enfance* concernant les jardins et les haltes. En vue d'élaborer un plan d'intervention, ce comité sera donc chargé de proposer des définitions pour ces deux catégories de services de garde, des mesures de soutien et de contrôle et des possibilités de collaboration ou de délégation de pouvoirs avec des partenaires concernés par ces services.

La mise sur pied de centres intégrés regroupant divers mode de garde est une des avenues que l'Office projette d'explorer pour atteindre ses objectifs d'accessibilité et de diversification des services. De tels centres pourraient effectivement répondre à des besoins particuliers occasionnés par la dispersion géographique de la population, le type d'occupation ou les horaires de travail des parents. Une recension des écrits à ce sujet ainsi que l'examen des expériences mises en oeuvre par d'autres pays seront effectués au cours de l'année.

De plus, l'Office entend présenter un plan quinquennal de développement à la ministre déléguée à la Condition féminine. Le bilan de l'action fait ressortir l'urgence d'adopter des mesures qui permettront la planification à plus long terme du développement du réseau des services de garde. L'Office poursuivra également ses démarches pour qu'une indexation périodique du financement des services de garde selon l'augmentation du coût de la vie soit prévue.

La participation au groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le financement des services de garde sera maintenue. L'objectif de l'Office est d'obtenir que le gouvernement fédéral partage les coûts à 50 %, tel que prévu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

L'Office s'attachera également à sa mission d'assurer des services de garde de qualité en continuant d'offrir un soutien tant au niveau de la formation que de la création d'outils de travail. L'élaboration d'un programme de formation en gestion, destiné au personnel de direction des services de garde et aux membres des conseils d'administration, figure prioritairement au calendrier de la prochaine année. L'organisme verra de plus à développer les instruments nécessaires pour mesurer et améliorer la qualité des services de garde disponibles. Pour sa part, la Division des plaintes et de l'inspection systématisera ses travaux pour s'assurer que les garderies se conforment à la réglementation en vigueur. Enfin, l'Office soumettra bientôt pour consultation un projet de règlement sur les services de garde en milieu familial.

Le programme de travail s'annonce certes imposant, et l'accroissement de l'accessibilité des familles aux services de garde constitue toujours un défi de taille. Mais l'Office poursuivra ses efforts pour faire en sorte que les objectifs fondamentaux de la loi soient atteints. En ce sens, l'année qui vient sera dominée par la volonté d'obtenir du Gouvernement un engagement ferme quant à un développement planifié et continu des services de garde. Engagement que l'Office souhaite se voir confirmer par l'adoption de la politique des services de garde à l'enfance qu'il proposera sous peu, et qui promeut de nouvelles perspectives d'action sur une base quinquennale.

# Annexes

## Annexe I

## Liste des publications de l'Office des services de garde à l'enfance

**Documents d'information, de formation et rapports de recherche distribués gratuitement**

**Brochures et feuillets d'information**
(également disponibles en version anglaise)

- L'aide financière aux parents
- Les subventions aux services de garde
- Choisir un service de garde
- Offrir un service de garde

**Périodique bimestriel distribué sur demande d'abonnement**

- Petit à Petit

**Guide-répertoire des services de garde en garderie et en milieu familial**

- Où faire garder nos enfants ? 1986

**Collection «Études et recherches»**

- *Garder chez soi les enfants des autres. Profil des gardiennes reconnues par les agences de services de garde en milieu familial au Québec en 1982.* Bouchard, Suzanne (1982, 162 p.), Volume 2
- *Faire garder ses enfants chez une gardienne reconnue. Profil de la clientèle des agences de services de garde en milieu familial.* Bouchard, Suzanne (1983, 74 p.)
- *L'histoire des garderies au Québec entre 1968 et 1980.* Desjardins, Ghislaine et Eric Alsène (1984, 142 p.), Volume 4

**Collection diffusion**

- *L'utilisation des services de garde au Québec.* Payette, Micheline et François Vaillancourt (1984, 140 p.), Volume 1
- *Programme d'intégration éducative famille-garderie.* Falardeau, Isabelle et Richard Cloutier (1986, 172 p.), Volume 2
- *La garderie en bas-âge perspectives bio-sociales sur les relations humaines pendant la jeune enfance.* Ouvrage collectif sous la directive de F.F. Strayer (1986, 96 p.), Volume 3

**Divers**

- *Actes du colloque sur la qualité de vie dans les services de garde.* Groupe pour l'organisation du colloque de l'Office des services de garde à l'enfance (1986, 210 p.)
- *Créer un cadre de vie en garderie. Guide d'élaboration d'un programme d'activités.* Brouillet, Chantale (1984)
- *Situation actuelle et perspectives de développement des services de garde à l'enfance au Québec 1983-1988.* (1983, 215 p.)

Office des services de garde à l'enfance
201, Place Charles-Lemoyne, 3e étage
Longueuil (Québec)
J4K 2T5

Téléphone
Pour les appels provenant de la région de Montréal: 670-0920
Pour les appels provenant de l'extérieur de la région de Montréal: 1-800-361-7060

**Publications concernant la petite enfance et les services de garde vendues chez Les Publications du Québec**

**Divers**

- *L'aménagement d'une garderie.* Johnson, Michel et Michel Turcotte (1986, 80 p.)
- *Faire garder ses enfants au Québec, toute une histoire...* Desjardins, Ghislaine (1984, 78 p.)
- *Votre corporation sans but lucratif.* Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1982, 109 p.)

**Rapport annuel**

- 1983-1984 (40 p.)
- 1984-1985 (41 p.)

**Loi et Règlement**

- Loi sur les services de garde à l'enfance. L.R.Q. chap. S-4.1 (1979, 30 p.)
- An Act respecting child day care. R.S.Q. chap. S-4.1, s. 73 (1979, 28 p.)
- Règlement sur les services de garde en garderie. Décret 1971-1983, 28 septembre 1983 (G.O. 2, p. 4269)

- Regulation respecting day care centres. O.C. 1971-83, September 28

**Collection «Études et recherches»**

- *Des garderies malgré tout.* Situation des garderies au Québec en 1981. Brouillet, Chantale, Céline Mercier et Réjean Tessier (1981, 229 p.), Volume 1

**Collection «Ressources et petite enfance»**

- *Des enfants gardés... en santé.* Proulx, Monique et Monique Richard (1985, 157 p.)
- *Entrez dans la ronde... l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde.* Baillargeon, Madeleine (1986, 139 p.)
- *La garderie une expérience de vie pour l'enfant.* Betsalel-Presser, Raquel et Denise Garon
  - Volet 1 L'âge de la recherche et de l'identification de 1 mois à 24 mois
  - Volet 2 L'âge de la démarche vers l'autonomie de 2 à 3 ans
  - Volet 3 L'âge de la conquête de l'initiative de 4 à 6 ans

**Les Publications du Québec:** commande postale et bureaux régionaux

Commande postale, une seule adresse:
Les Publications du Québec
Case postale 1 005
Québec (Québec)
G1K 7B5
(418) 643-5150

**Librairies Les Publications du Québec**

| | |
|---|---|
| Sainte-Foy: | (418) 651-4242 |
| Montréal: | (514) 873-6101 |
| Québec: | (418) 643-3895 |
| | (418) 643-4296 |
| Hull: | (819) 770-0111 |

**Concessionnaires**

| | |
|---|---|
| Chicoutimi: | (418) 549-7135 |
| Rimouski: | (418) 723-8521 |
| Sherbrooke: | (819) 566-0344 |
| Trois-Rivières: | (819) 378-1525 |

## Annexe II
## Liste des nouvelles garderies et agences ouvertes au cours de 1985-1986

Services de garde en garderie subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| CORPORATION L'ENFANTHÈQUE<br>200, rue Alarie est<br>Alma<br>G8B 7E8 | 02 | 52 | 45 |
| GARDERIE GARI-GATOU<br>2126, rue Burma<br>Jonquière<br>G7S 2X6 | 02 | 52 | 52 |
| GARDERIE CROQUE-LUNE<br>1889, rue des Mélèzes<br>Dolbeau<br>G8C 9Z9 | 02 | 41 | 41 |
| GARDERIE LA NICHE À COQUINS<br>1015, boul. Pie IX nord<br>C.P. 5360<br>Val Bélair<br>G0A 1G0 | 03 | 48 | 48 |
| GARDERIE LA SALOPETTE<br>26, rue des Cèdres<br>Saint-Étienne<br>G0S 2L0 | 03 | 40 | 40 |
| GARDERIE LE PALAIS DES BOUTS DE CHOUX INC.<br>300, boul. Jean-Lesage, R.C.-06<br>Québec<br>G1K 8K6 | 03 | 40 | 40 |
| GARDERIE MARIE-GODARD<br>3800, rue Marly<br>Sainte-Foy<br>G1X 4A5 | 03 | 45 | 45 |
| GARDERIE L'ANSE AUX LIÈVRES<br>330, rue de la Croix Rouge<br># A101<br>Québec<br>G1K 2L5 | 03 | 44 | 44 |
| GARDERIE BOUT-EN-TRAIN DE STE-FOY INC.<br>1199, rue Beaupré<br>Sainte-Foy<br>G1W 4B6 | 03 | 56 | 56 |
| GARDERIE LA TURLUTE INC.<br>125, boul. l'Ormière<br>Neufchâtel<br>G2C 1C3 | 03 | 60 | 60 |
| GARDERIE FANFOLIE<br>375, rue Chabot<br>Vanier<br>G1M 1L4 | 03 | 43 | 43 |

Services de garde en garderie subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| GARDERIE PITATOU<br>555, rue Hudon<br>Saint-Pascal de Kamouraska<br>G0L 3Y0 | 03 | 22 | 22 |
| GARDERIE LA BECQUÉE<br>2275, avenue de Vitré<br>Québec<br>G1J 5B3 | 03 | 55 | 55 |
| GARDERIE LA NICHÉE INC.<br>2725, chemin Sainte-Foy<br>Sainte-Foy<br>G1V 4G5 | 03 | 48 | 48 |
| GARDERIE COOPÉRATIVE LES PETITES ABEILLES<br>155, rue Dunkin<br>Drummondville<br>J2B 5V2 | 04 | 40 | 40 |
| GARDERIE LE PETIT FORGERON INC.<br>990, place Boland<br>Trois-Rivières<br>G8Z 4H2 | 04 | 60 | 60 |
| «GARDERIE L'ARBRE ENCHANTÉ»<br>455, rue des Vétérans, C.P. 302<br>Cap-de-la-Madeleine<br>G8T 7W5 | 04 | 60 | 60 |
| GARDERIE CHAPEAU DE PAILLE<br>26, rue Stevens<br>Roch Island<br>J0B 2K0 | 05 | 38 | 38 |
| LA GARDERIE FAFOUIN D'EAST ANGUS INC.<br>115, rue La Fontaine<br>East Angus<br>J0B 1R0 | 05 | 53 | 53 |
| GARDERIE RIVERVIEW<br>1039, rue Riverview<br>Verdun<br>H4H 2G3 | 06 A | 37 | 37 |
| GARDERIE ALEXIS LE TROTTEUR<br>5611, rue Clark<br>Montréal<br>H2T 2V5 | 06 A | 60 | 60 |
| LA GARDERIE DU MANOIR INC.<br>180 A, rue Legrand<br>Laval-des-Rapides<br>H7N 5V9 | 06 A | 39 | 39 |
| GARDERIE AUX PETITS SOINS INC.<br>7755, rue Désormeaux<br>Anjou<br>H1K 2Y2 | 06 A | 38 | 38 |

Services de garde en garderie subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| GARDERIE BETH ISRAEL<br>4770, boul. Lalande<br>Pierrefonds<br>H8Y 1V2 | 06 A | 60 | 60 |
| L'AUTRE GARDERIE INC.<br>1600, rue Parthenais<br>Montréal<br>H2K 2S2 | 06 A | 60 | 60 |
| PAVILLON DES TOUT PETITS<br>2123, rue Plessis<br>Montréal<br>H2L 2Y4 | 06 A | 60 | 60 |
| GARDERIE DU Y.M.-Y.W.C.A. &<br>N.H.S. DE MONTRÉAL<br>5500, avenue Westbury<br>Montréal<br>H3W 2W8 | 06 A | 25 | 25 |
| GARDERIE LES CROQUIGNOLES INC.<br>1154, rue John Tapp<br>Blainville<br>J7C 3R8 | 06 B | 60 | 60 |
| «L'ARCHE DE PIERROT»<br>800, boul. les Hauteurs<br>Saint-Hippolyte<br>J0R 1P0 | 06 B | 45 | 45 |
| «GARDERIE TIRELOU»<br>3766, rue Queen, C.P. 5052<br>Rawdon<br>J0K 1S0 | 06 B | 30 | 30 |
| GARDERIE LES PETITS FOUINEURS<br>994, rue Sainte-Anne<br>Saint-Charles-Borromée<br>J6E 5B5 | 06 B | 60 | 60 |
| GARDERIE LA PETITE MARINE<br>334, boul. Fiset<br>Sorel<br>J3P 3R2 | 06 C | 30 | 30 |
| GARDERIE LES JEUNES POUSSES INC.<br>21, rue Young, C.P. 1631<br>Waterloo<br>J0E 2N0 | 06 C | 60 | 40 |
| LE CHÂTEAU DES ADORABLES<br>241, rue Maple<br>Châteauguay<br>J6J 9Z9 | 06 C | 60 | 60 |
| GARDERIE L'AMIBULLE<br>303, rue Boulay, C.P. 389<br>Saint-Thomas-d'Aquin<br>J0H 2A0 | 06 C | 45 | 40 |
| GARDERIE BAMBINCLUB<br>218, rue Principale<br>Ange-Gardien-de-Rouville<br>J0E 1E0 | 06 C | 30 | 30 |

Services de garde en garderie subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| LES FEUX FOLLETS<br>175, rue de la Savane<br>Gatineau<br>J8T 1R2 | 07 | 60 | 60 |
| GARDERIE CHEZ TANTE MARGUERITE<br>42, rue Saint-Louis<br>Masson<br>J0X 2H0 | 07 | 60 | 60 |
| LA GARDERIE SUCRE D'ORGE<br>52, rue des Trembles<br>Lebel-sur-Quévillon<br>J0Y 1X0 | 08 | 30 | 30 |
| GARDERIE BOUT'CHOU ET CASSE-COU INC.<br>70, rue Principale<br>Senneterre<br>J0Y 2M0 | 08 | 39 | 30 |
| GARDERIE L'IGLOO<br>238, rue Hudson<br>C.P. 2340<br>Schefferville<br>G0G 2T0 | 10 | 25 | 25 |

Services de garde en garderie non subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis |
|---|---|---|
| GARDERIE L'OASIS ENFANTIN INC.<br>1545, boul. Masson<br>Québec<br>G1P 1K1 | 03 | 27 |
| GARDERIE FÉLIX LE CHAT INC.<br>2195, rue Larue<br>Beauport<br>G1C 4W6 | 03 | 16 |
| GARDERIE L'ÉVEIL DES ARTS<br>33, rue Saint-Paul<br>Neufchâtel<br>G2A 1V9 | 03 | 35 |
| GARDERIE MILLE FLEURS INC.<br>4715, promenade des Soeurs<br>Cap Rouge<br>G1V 2N2 | 03 | 30 |
| GARDERIE STE-THÉRÈSE-DE-LISIEUX ENR.<br>994, rue Boisselle<br>Beauport<br>G1E 6B2 | 03 | 17 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE SCHTROUMPETITS ENR.<br>66, rue Tardif<br>Kingsey Falls<br>J0A 1B0 | 04 | 22 |

Services de garde en garderie non subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis |
|---|---|---|
| GARDERIE ACADÉMIE ABC INC.<br>204, avenue Lakeview<br>Pointe-Claire<br>H9S 4C5 | 06A | 59 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE LES AMOURS DE MARIE-CLAIRE<br>4878, boul. Lalonde<br>Pierrefonds<br>H8Y 1V7 | 06A | 60 |
| GARDERIE FRANCINE ENR.<br>3607, rue Sabrevois<br>Montréal-Nord<br>H1H 2W5 | 06A | 40 |
| GARDERIE DU CENTRE ST-MICHEL<br>7401, boul. Saint-Michel<br>Montréal<br>H2A 3A2 | 06A | 35 |
| LA GARDERIE DU WEST ISLAND DAYCARE INC.<br>2, rue Glen Forest<br>Pointe-Claire<br>H9R 5G2 | 06A | 60 |
| GARDERIE MONDE DES PETITS<br>8320, boul. Langelier<br>Saint-Léonard<br>H1P 2C1 | 06A | 49 |
| GARDERIE LES TURBULENTS<br>7175, rue Saint-Denis<br>Montréal<br>H2R 2E3 | 06A | 29 |
| GARDERIE LA CLOCHE INC.<br>4452, rue Saint-Dominique<br>Montréal<br>H2W 2B3 | 06A | 58 |
| EN CROISSANCE (ATELIER POUR ENFANTS) INC.<br>70, boul. Beaconsfield<br>Beaconsfield<br>H9W 3Z3 | 06A | 47 |
| GARDERIE AU FOYER DU BONHEUR<br>1829, rue Bélanger<br>Montréal<br>H2G 1B5 | 06A | 54 |
| POUPONNIÈRE INGRID ENR.<br>3821, avenue Girouard<br>Montréal<br>H4A 3C8 | 06A | 15 |
| AU ROYAUME DES ÉTOILES<br>5555, rue Antonio-Dagenais<br>Saint-Léonard<br>H1S 2X3 | 06A | 31 |
| GARDERIE FRANCINE ENR.<br>2206, rue Bélanger est<br>Montréal<br>H2G 1C4 | 06A | 19 |

Services de garde en garderie non subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis |
|---|---|---|
| GARDERIE «A»<br>5900, boul. Décarie<br>Montréal<br>H3X 2G7 | 06A | 20 |
| GARDERIE AU JARDIN DES MERVEILLES<br>404, rue Saint-Zotique est<br>Montréal<br>H2S 1M3 | 06A | 43 |
| GARDERIE DOMINO INC.<br>9600, boul. Gouin ouest<br>Pierrefonds<br>H8Y 1R5 | 06A | 20 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE CLAIRE-JULIE<br>1455, plateau Ouimet<br>Sainte-Rose de Laval<br>H7L 2X4 | 06A | 39 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE MARIE-ANNE<br>9767, rue Saint-Laurent<br>Montréal<br>H3L 2N4 | 06A | 60 |
| GARDERIE L. MAISONNEUVE ENR.<br>202, rue Woodside<br>Beaconsfield<br>H9W 2P1 | 06A | 37 |
| LA GARDERIE LE ROITELET INC.<br>1643, boul. Henri-Bourassa est<br>Montréal<br>H2C 1J1 | 06A | 25 |
| LE CENTRE ÉDUCATIF ET D'ÉVEIL<br>LES 4 PRINTEMPS<br>865, boul. des Seigneurs<br>Saint-Louis-de-Terrebonne<br>J0N 1N0 | 06B | 32 |
| GARDERIE TOURLOU<br>222, chemin des Anglais<br>Mascouche<br>J7L 3N9 | 06B | 30 |
| GARDERIE PICOT<br>101, boul. Industriel<br>Repentigny<br>J6A 4X6 | 06B | 60 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE «LA MAISON MAGIQUE»<br>410, route 329, B.P. 416<br>Sainte-Agathe-des-Monts<br>J8C 2Z8 | 06B | 40 |
| LA POUP DE ST-ANTOINE ENR.<br>1026, 10e Rue<br>Saint-Antoine<br>J7Z 3K5 | 06B | 15 |
| LA GARDERIE DES CONTES DE FÉE<br>70, rue Pinson<br>Saint-Basile-le-Grand<br>J0L 1S0 | 06C | 42 |

Services de garde en garderie non subventionnés

| Garderie<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis |
|---|---|---|
| GARDERIE LA PETITE ÉCOLE DE BROSSARD<br>601, rue Stravinski<br>Brossard<br>J4X 1W1 | 06C | 60 |
| GARDERIE AU PAYS DES SCHTROUMPFS<br>1127, rue Principale<br>Saint-Zotique<br>J0P 1Z0 | 06C | 39 |
| GARDERIE LOULOU ENR.<br>775, rue Saint-Joseph<br>Marieville<br>J0L 1J0 | 06C | 45 |
| GARDERIE CASA DEL SOL<br>501-520, Main Road<br>Hudson<br>J0P 1H0 | 06C | 42 |
| GARDERIE ÉDUCATIVE L'ÉCOLE DU VILLAGE INC.<br>2480, rue Marmier<br>Longueuil<br>J4L 2N8 | 06C | 38 |
| GARDERIE CHEZ PORCULUS<br>31 C, rue Saint-Louis<br>Valleyfield<br>J6T 1M3 | 06C | 30 |

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées

| Agence<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| AGENCE DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL «COUP DE POUCE»<br>346, rue Saint-Benoit<br>Québec<br>G1S 2R4 | 03 | 35 | 35 |
| AGENCE DE SERVICES DE GARDE LA MAISON DES AMIS<br>1903, 50e Avenue<br>Grand-Mère<br>G9T 5Y5 | 04 | 50 | 50 |
| AGENCE DE SERVICES DE GARDE LE CERF VOLANT INC.<br>1455, boul. du Carmel<br>Trois-Rivières<br>G8Z 3R7 | 04 | 50 | 50 |
| AGENCE DE SERVICES DE GARDE LA P'TITE MARMAILLE INC.<br>379, rue Adrien-Belisle<br>Saint-Tite<br>G0X 3H9 | 04 | 50 | 50 |

Agences de services de garde en milieu familial subventionnées

| Agence<br>Nom et adresse | Région | Nombre de places au permis | Nombre de places subventionnées |
|---|---|---|---|
| AGRIGARDE WOTTON<br>400, rue Mgr l'Heureux<br>C.P. 68<br>Wotton<br>J0A 1N0 | 05 | 50 | 50 |
| AGENCE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL ROYAL VICTORIA<br>687, avenue des Pins ouest<br>Montréal<br>H3A 1A1 | 06 A | 50 | 50 |
| AGENCE LES ÉTINCELLES<br>65, rue Smith<br>Gatineau<br>J8T 2Z9 | 07 | 30 | 30 |
| L'AGENCE DU PETIT BONHEUR INC.<br>935, rue des Érables<br>Val d'Or<br>J9P 2R2 | 08 | 50 | 50 |
| AGENCE DE SERVICES DE GARDE BOUT D'CHOU<br>120, chemin de Fer ouest<br>La Sarre<br>J9Z 1M8 | 08 | 50 | 50 |
| ASGMF SOUS LE BON TOIT DE MOISIE<br>50, rue des Forges<br>Moisie<br>G4R 2W9 | 09 | 50 | 50 |